



ROYAUME DE BELGIQUE  
Service public fédéral  
Affaires étrangères,  
Commerce extérieur et  
Coopération au Développement

# Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Niger

## Étude de cadrage sur l'amélioration de la prise en compte du secteur minier artisanal et de petite échelle



Novembre 2022





## Table de matières

<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>7</b>
1.1 CONTEXTE DE LA MISSION	7
1.2 OBJECTIFS DE L'ETUDE	9
1.3 APPROCHE METHODOLOGIQUE	10
1.4 DIFFICULTES RENCONTREES	11
1.5 STRUCTURE DU RAPPORT	11
1.6 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	12
<b>2. LES CADRES DE REFERENCE DES EMAPE</b>	<b>15</b>
2.1 LES CADRES DE REFERENCE INTERNATIONAUX ET AFRICAINS	15
2.2 CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE	16
2.3 LE CADRE INSTITUTIONNEL	22
2.4 LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE ET ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES	24
2.5 LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	24
<b>3. ACTEURS CLES DE L'EMAP</b>	<b>25</b>
3.1 CHAINE D'APPROVISIONNEMENT	25
3.2 CHAINE DE VALEUR	27
<b>4. COLLECTE ET ANALYSE DES DONNEES</b>	<b>33</b>
4.1 LES FLUX FINANCIERS EN PROVENANCE DES EMAPE	33
4.2 DONNEES DE PRODUCTION D'OR DES EMAPE	50
4.3 DONNEES DE COMMERCIALISATION ET EXPORTATION DE L'OR DES EMAPE	51
4.4 L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES EMAPE	53
<b>5. ANALYSE DE LA MATERIALITE ET PROPOSITION DU PERIMETRE</b>	<b>54</b>
5.1 SEUIL DE MATERIALITE	54
5.2 LES FLUX DE PAIEMENT A RETENIR DANS LE PERIMETRE	56
5.3 ENTITES DECLARANTES AU NIVEAU DES EMAPE	56
5.4 ENTITES PERCEPTRICES DE L'ETAT	57
5.5 METHODE DE COLLECTE ET DE CERTIFICATION DES DONNEES	57
<b>ANNEXES</b>	<b>59</b>
ANNEXE 1 : FORMULAIRE DE DECLARATION EMAPE	60
ANNEXE 2 : SITUATION DES AUTORISATIONS VALIDES	62
ANNEXE 3 : AGENDA DE MISSION	69



<b>Abréviations</b>	
AEMA	Autorisation d'Exploitation Minière Artisanale
AEMSM	Autorisation d'Exploitation Minière Semi-mécanisée
AEHTR	Autorisation d'Exploitation de Haldes, Terrils et Rejets de Mines et de Carrières
AFSIEN	Association des Femmes dans les Industries Extractives au Niger
ANFICT	Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales
AMN	Association des Municipalités du Niger
ARENI	Association des Régions du Niger
ARF	Attestation de Régularité Fiscale
ASM	Artisanal and Small-Scale Mining
AT&F	Assistance Technique et Financière
AT&J	Assistance Technique et Juridique
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CNJD	Conseil National de la Jeunesse de Dabaga
CRGM	Centre de Recherches Géologiques et Minières
CODDAE	Collectif des Organisations pour la Défense du Droit à l'Energie
CT	Collectivités Territoriales (Communes, Départements, Régions)
CTF	Capacité Technique et Financière
CTr	Centre de Traitement
COMINAK	Compagnie Minière d'Akouta
DEMPEC	Direction des Exploitations Minières à Petite Echelle et des Carrières
DF	Droits Fixes
DGB	Direction Générale du Budget
DGD	Direction Générale des Douanes
DGI	Direction Générale des Impôts
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DI	Droits d'Instruction
DN/ITIE Niger	Dispositif National ITIE Niger
DM	Direction des Mines
DSF	Déclaration Statistique et Fiscale
EAU	Emirats Arabes Unis
§EU	Dollars des Etats-Unis
EMAÏR	Ecole des Mines de l'Air
EMAPE	Exploitations Minières Artisanales et à Petite Echelle
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GOLD	Governance of Extractives for Local Development and COVID-19 Response Project
HSS	Hygiène, Santé et Sécurité



Abréviations	
IGF	Intergovernmental Forum
ISB	Impôt sur les Bénéfices des Sociétés
ISO	International Standards Organization
IRVM	Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières
ITIE	Initiative pour la Transparence dans Les Industries Extractives
MF	Ministère des Finances
MID	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MM	Ministère des Mines
MP	Ministère du Pétrole
OCDE	Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
ODD	Objectifs de Développement Durable
ORSASO	Observatoire Régional de la Surveillance Administrative des Sites d'Orpaillage
PAMOGEF	Projet d'Appui à la Mobilisation des Ressources internes et à l'Amélioration de la Gouvernance Economique et Financière
PCR	Président du Conseil Régional
PDC	Plan de Développement Communal
PDR	Plan de Développement Régional
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
REPPAD	Réseau Panafricain pour la Paix, la Démocratie et le Développement
RM	Redevance Minière
ROTAB	Réseau des Organisations pour la Transparence et l'Analyse Budgétaire
RS	Redevance Superficière
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SOPAMIN	Société de Patrimoine des Mines du Niger
TC	Taxe de Commercialisation
TCFGE	Taxe sur Certains Frais Généraux des Entreprises
TEA	Taxe d'Exploitation Artisanale
TPS	Taxe sur les Prestations de Service



Liste des Tableaux	Page
Tableau 1 : Quelques chiffres sur le Niger en 2021	7
Tableau 2 : Autorisations des EMAPE - Ordonnance 2017	16
Tableau 3 : Autorisation des EMAPE - Loi 2022	17
Tableau 4 : Les Autorisations des EMAPE en cours de validité	23
Tableau 5 : Nombre d'agréments à la commercialisation en cours de validité	23
Tableau 6 : Activités de la chaîne de valeur de l'EMAPE (Or)	25
Tableau 7 : Les Flux financiers des EMAPE	30
Tableau 8 : Situation des liquidations de l'EMAPE par type d'autorisation	31
Tableau 9 : Situation de liquidation de l'EMAPE par type de flux	31
Tableau 10 : Situation de liquidation de l'EMAPE par société	31
Tableau 11 : Situation des flux de paiement recouvrés par la Douane en 2020	46
Tableau 12 : Situation des flux de paiement recouvrés par la Douane en 2021	47
Tableau 13 : Production d'or de l'EMAPE	47
Tableau 14 : Or commercialisé par l'EMAPE	48
Tableau 15 : Exportations d'or en 2020	48
Tableau 16 : Exportations d'or en 2021	49
Tableau 17 : Calcul du seuil de matérialité	52
Tableau 18 : Périmètre des flux de paiements	53
Tableau 19 : Périmètre des entités extractives	54
Liste des figures	Page
Figure 1 : Carte de Situation des zones d'orpaillage	8
Figure 2 : Chaîne d'approvisionnement en or produit par les EMAPE	22
Figure 3 : Images de quelques activités des EMAPE	24
Figure 4 : Chaîne de valeur des EMAPE	25



## 1. INTRODUCTION

### 1.1 Contexte de la mission

Le Niger, est un pays sahélien enclavé d'une superficie de 1 267 000 km<sup>2</sup>, avec une économie dépendant à 40% de l'agriculture. Le pays a pu gérer la pandémie du COVID-19, cependant cette dernière a ralenti l'économie, la faisant passer d'un taux de croissance de 7% en 2018 à 5,9% en 2019, puis à 1,2% en 2020. Le tableau qui suit donne un aperçu de quelques chiffres sur le Niger en 2021.

Tableau 1 : Quelques chiffres sur le Niger en 2021

Population 2021	Croît de la population %	PIB par personne \$EU	Croissance PIB %	Inflation %	Femmes au parlement %	Espérance de vie (ans)
25 130 810	3,7	549,9	1,4	3,8	26	63

Selon le guide de l'OCDE de devoir de diligence, les EMAPE sont des activités minières formelles ou informelles avec une prédominance de forme simplifiée d'exploration, d'extraction, de traitement et de transport. Les Exploitations utilisent une faible intensité de capitaux, mais une forte intensité de main-d'œuvre. Les EMAPE peuvent comprendre des hommes et des femmes travaillant sur une base individuelle, ainsi que ceux travaillant sur une base de regroupement familial, en groupes issus du même village, en partenariat, ou en membres de coopératives ou tout autre association légale et entreprise employant des centaines voire des milliers de mineurs.

Dans le monde, les EMAPE ont connu une croissance significative avec la hausse vertigineuse des prix des substances minières et les difficultés que connaissent les populations dans le secteur agricole. Les chiffres qui suivent donnent un aperçu de la place des EMAPE dans l'économie mondiale :

- En 2017, 40 millions de personnes travaillaient dans les EMAPE ;
- Dans les pays du Sud, 150 millions de personnes dépendent des EMAPE à travers 80 pays
- En 2017, 20% de l'offre d'or provenait des EMAPE ;
- 40 à 50% de la force de travail des EMAPE est féminine ;
- 70 à 80 % des artisans miniers sont dans l'informel.

Au Niger, l'orpaillage a commencé au Niger au milieu des années 80, avec la disette de 1984. Les populations en quête de subsistance pour leur survie se sont ruées dans le Liptako. C'est ainsi que sont nés les sites de Koma Bangou, Libiri, Tialkam, Boulon Djounga, Séfa Nangué, etc.

En 2013, l'artisanat minier a été réglementé pour la première fois au Niger avec la publication de l'ordonnance 93-16 du 2 mars 1993.

En 2014, c'est la ruée vers l'or dans le Djado, suivi par celle du Tafassaset et de l'Aïr. Récemment, les activités d'orpaillage se sont étendues dans les zones de Say et de Dan-Issa, respectivement dans les régions de Tillabéry et de Maradi.

EN 2017, le Ministère des Mines a engagé une réforme du cadre institutionnel et légal des EMAPE, en prenant la Loi N° 2017-69 pour introduire les AEMSM et les AEHTR et confier plusieurs missions relatives aux EMAPE à SOPAMIN.

En 2019, le PRACC a financé plusieurs études sur les EMAPE, notamment deux études d'inventaire des sites (CRGM) et une étude sur la chaîne de valeur des EMAPE.

L'inventaire des sites conduit dans le Liptako et le Sud Maradi en 2019, a recensé :

- Dans le Liptako, 1 932 puits actifs contre 27 856 puits abandonnés, et une population de 10 120 orpailleurs dont plus de 78% sont répartis entre les départements de Téra (65%) et celui de Torodi (13%) ;
- Dans le Sud Maradi, on compte les sites de Dan Issa, Madarounfa, Maraka et Gabi, tous dans le département de Madarounfa.

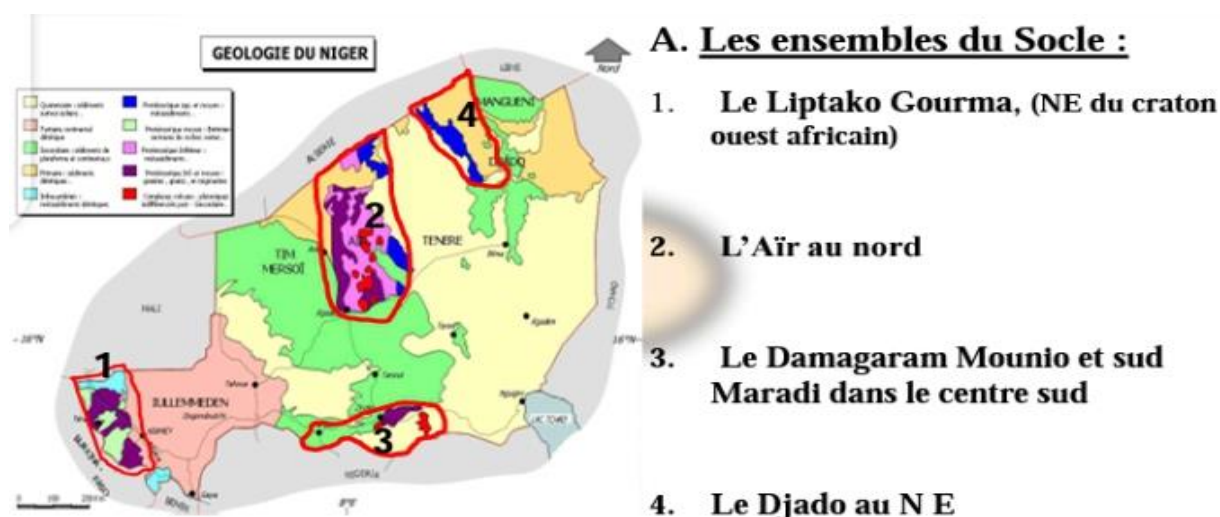
L'inventaire des sites du Djado, du Tafassasset et de l'Aïr réalisé en 2018 a dénombré :

- Dans le Tafassasset, à Tabarakatan, 22 sites, 924 puits actifs et 4 551 orpailleurs (5 orpailleurs par puits en moyenne).
- Dans l'Aïr, 87 sites, 1 330 puits actifs, et 7 792 orpailleurs.
- Dans le Djado, les sites ont été fermés en 2015.

Bien qu'il soit difficile de quantifier l'or produit par les EMAPE, depuis la réforme de 2017, l'or déclaré et commercialisé (ventes nationales et export) est passé de 350 kg en 2017 à 5,7 et 5,9 t respectivement en 2018 et 2019. 18,3 t et 14 t ont été déclarés en 2020 et 2021 respectivement.

La carte qui suit montre les zones d'orpaillage au Niger.

**Figure 1 : Carte de situation des zones d'orpaillage**



Source : Direction des Mines





L'ITIE est une norme internationale qui promeut la bonne gouvernance du secteur extractif dans les pays adhérents, à travers la transparence et la redevabilité. La transparence se traduit par la divulgation des données du secteur extractif et la redevabilité assurée par le groupe tripartite composé par des représentants du gouvernement, des représentants des entreprises du secteur extractif et enfin des représentants de la société civile.

Le Niger a adhéré à l'ITIE en 2005, a été reconnu « pays candidat » en 2007, puis validé « pays conforme » en 2011. Après sa suspension en 2017 par le Conseil d'Administration de l'ITIE, pour cause de « progrès insuffisants » ; le Niger a renoué avec l'Initiative en 2020, réformé son cadre juridique et institutionnel avec un nouveau dispositif national (DN/ITIE Niger) et un Secrétariat Exécutif. Pour la mise en œuvre de l'Initiative, il a élaboré un plan d'actions triennal 2020-2022.

L'ITIE s'est traditionnellement concentrée sur le secteur extractif industriel formel. Bien que travaillant généralement dans l'informel, le secteur des exploitations minières artisanales et à petite échelle -EMAPE - a une contribution significative à l'économie que la nouvelle norme ITIE 2019 exige d'estimer.

Afin d'apprécier la contribution des EMAPE au développement des communautés locales et sa contribution à la mobilisation des ressources intérieures, conformément à son plan de travail, l'ITIE Niger a engagé une étude de cadrage du secteur des activités des EMAPE.

## 1.2 Objectifs de l'étude

L'objectif global de l'étude est de contribuer à l'amélioration de la bonne gouvernance du secteur extractif et au développement socio-économique du pays; à travers une analyse de la chaîne de valeur et d'approvisionnement des EMAPE, ainsi que les sources d'information pertinentes sur le secteur minier artisanal pour les intégrer au rapportage de l'ITIE Niger.

Les objectifs spécifiques sont :

- Analyser le cadre juridique et institutionnel du secteur, identifier les entités étatiques destinataires des paiements issus de l'EMAPE, ainsi que les risques de corruption ;
- Réaliser une cartographie des acteurs publics et privés (formels et informels) dans les zones sélectionnées pour l'étude de terrain, au niveau de la production, du négoce et de l'exportation ;
- Identifier les flux de revenus issus de l'EMAPE aux niveaux national et local dans les zones sélectionnées, par acteur, par entité et par service perceuteur ;
- Formuler des recommandations sur l'inclusion de l'EMAPE dans les processus ITIE et proposer un modèle de déclaration ainsi qu'une méthodologie de collecte et certification des données (précisant notamment un seuil de matérialité et un niveau de désagrégation).
- Fournir des recommandations sur comment les parties prenantes pourront utiliser cette inclusion de données EMAPE dans le processus ITIE pour contribuer à l'amélioration de la mobilisation des ressources domestiques.



### 1.3 Approche méthodologique

La méthodologie utilisée comprend les étapes suivantes :

#### ***Etape 1 : Réunions avec le Secrétariat l'ITIE et différents services de l'Etat impliqués dans l'exploitation minière artisanale***

Nous avons entamé notre mission le 13 juillet 2022 par une séance de travail avec les membres du Secrétariat Exécutif de l'ITIE et du Secrétariat de l'ITIE International au cours de laquelle nous avons été en mesure de :

- définir un planning d'intervention pour la mission de cadrage ;
- discuter du référentiel ITIE et des objectifs de l'étude; et
- planifier l'ensemble des entretiens devant être effectués avec les personnes clés des Administrations des Mines, services spécialisés et des principaux acteurs de l'artisanat minier dans les régions.

Nous avons eu des séances de travail avec les différents services de l'Etat œuvrant dans le secteur de l'exploitation minière artisanale. Les parties prenantes rencontrées sont listées en annexe 3 du présent rapport.

#### ***Etape 2 : Revue documentaire***

Nous avons procédé à un desk review des politiques et des rapports produits par la Banque Mondiale, BAD, IGF, etc. à l'issue des études sur le secteur minier artisanal. Nous avons également consulté la réglementation régissant le secteur de l'artisanat minier au Niger et avons recensé les différents impôts, droits, frais et taxes applicables aux exploitants, intermédiaires et exportateurs.

Les informations recueillies et passés sous revue sont :

- La politique minière 2020-2035
- Les textes législatifs et réglementaires relatifs aux EMAPE ;
- Les textes du cadre institutionnel
- Le registre des autorisations, des intermédiaires, des commerçants agréés et des affineurs.

#### ***Etape 3 : Visites de terrain***

Nous avons effectué des visites de terrain dans les régions d'Agadez (Agadez et Arlit) et de Tillabéry. Dans l'Aïr, les visites ont concerné les sites d'orpaillage de Tazizilet et Fasso, le site d'extraction et de traitement de Amzegueur et le site de traitement de Tabelot. A Amzegueur trois ESM ont été visités, Tenert sarl et Emzegar Mining (2 sites). Les installations de TCHYANNO Gold Corporation ont été visitées à Tabelot.



Pour la région de Tillabéry, il n'y a pas eu de visite de sites, nous avons organisé une rencontre de type focus group avec les OSC, la Direction Régionale des Mines et les orpailleurs dans la ville de Tillabéry. En outre, nous avons rencontré le gouvernorat et deux maires. En annexe 3 nous présentons la liste des personnes rencontrées.

Lors de ces visites, nous avons pris connaissance des différents impôts, droits, frais et taxes payables par les exploitants artisanaux, du cadre juridique les régissant, de la nature des informations disponibles au sein des différentes administrations ainsi que des procédures de contrôle et de suivi des revenus du secteur.

#### **Etape 4 : Compilation des données et reporting**

Compilation des données collectées dans les régions et des séances de débriefing avec le personnel de l'Administration des mines au niveau central et le secrétariat Exécutif de l'ITIE.

### **1.4 Difficultés rencontrées**

Au cours de nos travaux sur terrain nous avons rencontré les difficultés ci-après :

- ✓ Difficulté d'accéder à certains sites d'exploitation artisanale en raison de l'état des routes conjugué aux fortes pluies qui se sont abattues dans la région d'Agadez rendant difficile le déplacement entre Agadez, Arlit, Amzegueur et Tabelot. Les visites sur terrain ont été écourtées dans certains cas pour éviter d'être isolé par l'écoulement des coris, des jours durant en pleine brousse ;
- ✓ Insécurité dans la région de Tillabéry qui n'a pas permis de visiter les sites d'orpaillage ;
- ✓ Absence des données chiffrées sur les recouvrements des flux financiers auprès de certaines administrations. Plusieurs données nécessaires à la conclusion de nos travaux sont toujours en attente ; et
- ✓ L'existence d'incohérences entre les différentes sources de données.

### **1.5 Structure du rapport**

Aussi, pour répondre aux objectifs de l'étude, le présent rapport est structuré comme suit:

- (i) une partie concernant les cadres de référence des EMAPE sur les plans juridique et fiscal, institutionnel ;
- (ii) une seconde partie sur les principaux acteurs et intervenant des EMAPE au niveau de la chaînes d'approvisionnement et de valeur ;
- (iii) une troisième partie sur l'analyse des données de l'EMAPE ;
- (iv) une quatrième partie sur l'analyse de la matérialité et la proposition du périmètre, ; et



## 1.6 Conclusion et recommandations

### *Intégration des EMAPE dans l'ITIE*

La fiabilité des données dans le secteur minier artisanale du Niger pose un problème compte tenu des écarts relevés entre les différentes sources de données et la gestion manuelle aussi bien au niveau des recouvrements des recettes et que des autorisations dans le secteur.

Nous estimons néanmoins que l'intégration progressive de ce secteur dans le processus ITIE constitue une nécessité et même un gage pour davantage renforcer son organisation. Cette intégration pourrait se faire avec des échéances spécifiques en commençant par les minerais pour lesquels les données pourraient être obtenues facilement. L'évolution se ferait en considérant le processus de maturation de la piste d'audit et de la mise en conformité des données.

La meilleure façon de collecter les données de l'EMAPE serait de considérer chaque étape de la chaîne de valeur de minerais ainsi que les acteurs impliqués, afin de déterminer les paiements effectués à chaque étape par chaque acteur.

En ce qui concerne le niveau de désagrégation à appliquer aux données, nous préconisons que les données ITIE soient présentées par entité individuelle, par autorisation (ou projet), par régie financière et par flux de paiement. Une évolution vers une divulgation par projet ou par autorisation pourrait être également envisagée dans une deuxième étape au niveau des administrations en charge du recouvrement.

Compte tenu de la problématique de fiabilité, nous recommandons que toute entité d'exploitation, de traitement ou de commercialisation dont le total contribution dépasse le seuil de 40 millions soit retenue dans le périmètre de conciliation de l'ITIE. En ce qui concerne le reste des entités, nous recommandons que la DGTCP, la DGI et la DGD fassent une déclaration unilatérale de tous les paiements qu'il encaisse de leur part.

Concernant les services de l'Etat, nous recommandons que tous les paiements perçus par la DGI, la DGTCP et la DGD soient retenus dans le périmètre de l'ITIE. De même, nous recommandons la prise en compte des dépenses sociales et environnementales à travers la déclaration unilatérale des entités qui seront retenues dans le périmètre de réconciliation.

### *Renforcement de la gouvernance des EMAPE*

En vue d'assurer à terme un processus réussi de rapportage, l'accent doit être maintenu sur les actions nécessaires à l'amélioration de la gouvernance de ce secteur. Les actions ci-après sont considérées importantes à court et à moyen termes :

- Tenue d'un registre des EMAPE, tant au niveau central, qu'au niveau des régions et départements concernés ;
- Tenue d'un cadastre des EMAPE au niveau local et au niveau central ;



- Réalisation d'un guide d'inspection des EMAPE pour le suivi-contrôle qui permettrait d'inclure toutes les informations pertinentes et servirait de fiche de collecte de données pour les statistiques de production, de commercialisation, environnementales, HSS, enfants, genre ainsi que la traçabilité des minerais et de l'or ;
- Mise en place de processus de certification, de traçabilité et de diligence raisonnable de chaîne d'approvisionnement de l'or;
- Gestion des données géologiques et minières dans les règles de l'art avec la mise en place d'un système d'information numérique qui garantisse la sécurité, l'intégrité et la fiabilité des données et leur standardisation afin d'éviter qu'elles soient personnalisées ;
- Gestion de la liquidation et du recouvrement des impôts et taxes spécifiques aux Mines de façon désagrégé : par titre, par société, par projet, par flux ;
- Saisie des données désagrégées au versement des impôts et taxes spécifiques aux Mines dans le système informatique de la DGI ;
- Renforcer le soutien à la société civile nigérienne travaillant sur l'EMAPE ; et
- Renforcer la capacité des acteurs.

Par ailleurs, les participants à l'atelier de validation de la présente étude ont formulé des recommandations visant à renforcer la transparence et la gouvernance des EMAPE incluant notamment :

- réfléchir à des mécanismes qui pourraient permettre d'approcher au maximum les dispositions légales et réglementaires ;
- élaborer des textes de base pour les cahiers de charges ;
- créer un cadre de concertation des différentes parties prenantes qui permettra de discuter de différentes questions, dont la fiscalité, et d'aplanir les divergences ;
- créer un cadre de travail entre les administrations des Mines et des finances en vue d'un rapprochement des données ;
- sensibiliser les élus locaux au respect des textes, particulièrement pour ce qui est de la fiscalité ;
- créer de nouvelles aires de traitement ;
- établir une fiche des bénéficiaires effectifs des entreprises exonérées des droits et taxes à l'exportation ;
- définir de nouvelles zones dédiées à l'orpaillage ;
- exiger des comptoirs d'achats l'obligation de déclarer l'origine de l'or.



### **Mobilisation des ressources**

L'analyse des données sur les EMAP font ressortir des écarts important entre les volumes exportés à travers la douane et les volumes de production et de commercialisation reportés par le MM et ayant servi à la liquidation des taxes prévues par la loi minière.

Ces écarts importants soulèvent des question sur le processus de délivrance des attestations d'exonération à l'exportation, sur le régime de taxation des EMAPE et sur la coordination entre les administrations concernées par le supervision et le contrôle de opérations des EMAPE.

Il pourrait être opportun de compléter la présente étude par une évaluation approfondie du processus de liquidation, de recouvrement et de contrôle des taxes perçues sur les activités des EMAPE en vue de l'identification des risques et des opportunités pour la mobilisation des ressources de ces secteur.

*Karim Lourimi*

Karim Lourimi  
Associé  
EnerTEAM

09 novembre 2022



## 2. LES CADRES DE REFERENCE DES EMAPE

### 2.1 Les cadres de référence internationaux et africains

**Au plan international**, l'agenda 2030 des Nations Unis sur les ODD présente des défis qui concernent l'industrie minière, on peut citer les objectifs relatifs à l'environnement (6, 7 et 13), à l'inclusion sociale (1, 5, 10, 16) et le développement économique (8, 9 et 12).

Lancé en 2002, lors du sommet mondial sur le Développement Durable, l'Initiative sur la Transparence des Industries Extractives (ITIE) vise à assurer une meilleure transparence dans les IE, en divulguant la conciliation des revenus de l'Etat en provenance du secteur extractif et les paiements des sociétés extractives. Le Niger a adhéré à cette initiative en 2005.

En outre, il convient de souligner l'existence de plusieurs normes internationales en rapport avec les EMAPE, on peut citer, entre autres :

- La Convention de Minamata à laquelle le Niger a souscrit, qui vise à protéger la santé humaine contre les effets néfastes du Mercure ;
- Le Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence des chaînes d'approvisionnement en minerais provenant des zones de conflit ou à haut risque ;
- Les principes volontaires sur la Santé et les Droits Humains ;
- La Norme ISO 26000 de la RSE.

**Au plan continental**, le principal cadre de référence demeure l'agenda 2063 de l'Union Africaine et la Vision Minière Africaine.

**Aux niveaux Régional et Sous-Régional**, entre autres référentiels, on peut citer : (i) la Directive CEDEAO C/DIR 3/05/09 en date du 27 mai 2009 portant sur l'harmonisation des principes directeurs et des politiques dans le secteur des mines, (ii) l'Acte Additionnel n° 01/2000 du 14 décembre 2000 portant adoption de la politique communautaire commune de l'UEAMOA, (iii) le Règlement n° 18/2003/CM/UEMOA du 22 décembre 2003 portant code minier de l'UEMOA, (iv) l'Acte Additionnel n° 01/2008/CCGE/UEMOA du 17 Janvier 2008 adoptant la Politique Commune d'Amélioration de l'environnement -PCAÉ, (v) le Règlement n° 02/97/CM/UEMOA du 28 novembre 1997 adoptant le Tarif Extérieur Commun de l'UEMOA, ainsi que l'adoption le 12 Janvier 2006 de la Décision A/DEC. 17/01/06 portant Tarif Extérieur Commun de laCEDEAO.



## 2.2 Cadre politique et juridique

### 2.2.1. Cadre politique

En 2020, le Ministère des Mines s'est doté d'une politique minière qui dans son Sous-Programme 3, prévoit le Renforcement des capacités des exploitants des EMAPE et des carrières artisanales (Action 8). Cette action vise l'encadrement des EMAPE et des carrières artisanales, à travers leur organisation en coopératives ou GIE, le renforcement de leurs capacités de gestion, la promotion d'équipements plus performants et adaptés, ainsi que la mise en place d'un mécanisme de financement pérenne qui favorisera la transformation de certaines exploitations artisanales en exploitations semi-industrielles ou industrielles. L'action sera réalisée à travers les activités ci-après :

- Définir des zones dédiées à l'exploitation artisanale (or, sels, cassitérite, etc.) ;
- Encadrer les exploitants miniers artisanaux.

### 2.2.2 Cadre Législatif

Au niveau national, la constitution du 25 novembre 2010 stipule que :

« (i) Les ressources naturelles et du sous-sol sont la propriété du peuple nigérien. La loi détermine les conditions de leur prospection, de leur exploitation et de leur gestion ; (ii) L'État exerce sa souveraineté sur les ressources naturelles et du sous-sol. L'exploitation et la gestion des ressources naturelles et du sous-sol doivent se faire dans la transparence et prendre en compte, la protection de l'environnement, du patrimoine culturel ainsi que la préservation des intérêts des générations présentes et futures ; (iii) Les contrats de prospection et d'exploitation des ressources naturelles et du sous-sol ainsi que les revenus versés à l'État, désagrégés, société par société, sont intégralement publiés au Journal Officiel de la République du Niger ; (iv) L'État s'assure de la mise en œuvre effective des contrats d'exploration et d'exploitation octroyés ; (v) Les recettes réalisées sur les ressources naturelles et du sous-sol sont réparties entre le budget de l'État et les budgets des collectivités territoriales conformément à la loi ; (vi) L'État veille à investir dans les domaines prioritaires, notamment l'agriculture, l'élevage, la santé et l'éducation, et à créer un fonds pour les générations futures. »

De façon spécifique, les EMAPE sont régies par les textes de lois suivants :

- **L'Ordonnance 93-16 du 2 mars 1993**, portant Loi Minière, complétée par l'**Ordonnance 99-48** du 5 novembre 1999 et modifiée par la **Loi 2006-26** du 9 août 2006 ;
- **La Loi 2014-08** portant modification de l'article 95 de la Loi Minière relative à la rétrocession de 15% des revenus miniers aux communes pour l'étendre aux collectivités territoriales concernées par les exploitations minières ;
- **La Loi N° 2017-69 du 31 octobre 2017**, portant ratification de l'ordonnance n° **2017-03 du 30 juin 2017**, portant modification de l'Ordonnance n° **93-16 du 02 mars 1993**, qui introduit les Autorisations d'Exploitation Semi-Mécanisée (AESM), ainsi que les Autorisations d'Exploitation de Haldes, de Terrils et de Résidus de mines et carrières (AEHTR).



- **La loi N°2018-48 du 12 juillet 2018** modifiant l'ordonnance n°93-16 du 02 mars 1993 portant Loi Minière ;
- **La Loi N°066-033 du 24 mai 1966** sur les établissements classés (EDII), complétée par les ordonnances N°76-21 et 79-45/PCMS du 31 juillet 1976 et du 27 décembre 1979 ;
- **L'Ordonnance N°93-13 du 12 mars 1993** instituant le code d'hygiène publique ;
- **L'ordonnance N°96-039 du 29 juin 1996** instituant le code du travail ;
- **La loi N°98-56 du 29 décembre 1998** portant Loi Cadre relative à la gestion de l'environnement ;
- **L'Ordonnance N°97-01 du 10 janvier 1997** portant institutionnalisation des Etudes d'Impacts sur l'Environnement ;
- **La loi N°2018-28 du 14 mai 2018** portant principes fondamentaux d'évaluation environnementale au Niger;

Par ailleurs, le code général des impôts, le code des douanes, ainsi que les textes domaniaux et les textes relatifs à la décentralisation et à la déconcentration de l'administration publique sont des référentiels nationaux importants qui régissent aussi les activités du secteur minier en général et des EMAPE en particulier.

Ce sont les textes pris en 2017 qui ont engagé une réforme des activités des EMAPE, en introduisant en plus de l'AEA, les AEMSM, les AEHTR. Ces textes définissent aussi le régime fiscal de ces autorisations.

La loi 2022-033 portant loi minière a été promulguée récemment. Elle apporte des changements significatifs, notamment :

- Les AEMSM et les AEHTR font l'objet d'un cahier de charges (Art. 18) dont le contenu est précisé par voie réglementaire ;
- Les titulaires d'AESM et d'AEHTR peuvent être autorisés à ouvrir un compte intérieur en devises (Art. 147) ;
- Les titulaires d'AESM, d'AEJTR et les commerçants agréés ont obligation de rapatrier au Niger les recettes générées par la commercialisation des substances minérales extraites sur le territoire du Niger ;
- Tout titulaire de droits miniers, doit signer un engagement de bonne conduite qui comprend, entre autres le respect des principes de la norme ITIE et se conformer aux obligations de transparence de ladite norme.
- Les titulaires de droits miniers doivent tenir une comptabilité conforme au plan comptable SYSCOHADA et faire certifier leurs états financiers de chaque exercice par un commissaire aux comptes et les communiquer au MM, au MF et au Tribunal du Commerce après les avoir visés par un membre de l'Ordre National des Experts Comptables Agréés (Art. 144) ;
- Les AEHTR doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale (Art. 157) ; les titulaires d'AEA et d'AESM ont obligation de soumettre un plan de réhabilitation et de fermeture de

leur sites d'exploitation dont le contenu minimal est défini par voie réglementaire, ce plan est assorti d'un fonds de garantie ; un certificat de libération est délivré aux titulaires pour attester que les travaux de réhabilitation et de fermeture ont été réalisés suivant le plan et que l'état du site ne présente aucun risque environnemental.

- La liquidation et le recouvrement de la TEA, de la TC et de la TPS sont effectués par les services déconcentrés des Ministères en charge des Mines et des Finances ;
- Les titulaires d'AEM et d'AEHTR sont tenus d'élaborer un programme social minier (Art. 169) et de constituer un fonds de développement local pour la réalisation dudit programme. Le suivi-contrôle du programme est assuré par un Comité local de suivi qui bénéficieront d'un renforcement de capacités et d'une assistance technique ;
- La création d'un Fonds de Développement Minier, ramène le partage de toutes les recettes fiscales minières (DI, DF, RS, RM, TEA, TC) déduction faite des ristournes des agents du MM à :
  - 75% au Budget National ;
  - 15% au Budget des CT ; et
  - 10% au Fonds de Développement Minier.

### 2.2.3 Cadre Réglementaire

Le cadre réglementaire comprend les textes réglementaires pris pour l'application des textes de loi minière et dont la liste se présente comme suit :

- **Le Décret N° 2006-265/PRN/MME du 18 août 2006** fixant les modalités d'application de la Loi Minière ;
- **Le Décret N° 2017-628/PRN/MM du 20 juillet 2017** modifiant et complétant le Décret N° 2006-265/PRN/MME du 18 août 2006 fixant les modalités d'application de la Loi Minière qui entre autres attribue à la SOPAMIN un rôle dans l'encadrement des EMAPE et fixe les frais, droits et taxes superficiaires applicables aux AEMSM et AEHTR ;
- **Le Décret N° 2021-540/PRN/MM du 12 juillet 2021** portant modification du Décret N° 2006-265/PRN/MME;
- **Le Décret N° 2021-541/PRN/MM du 12 juillet 2021** définissant les conditions générales d'installation et d'exploitation d'unité de valorisation des substances minières précieuses au Nige ;
- **L'Arrêté N° 03/MME/DM du 14 janvier 1994** définissant les modalités de surveillance et de contrôle par l'administration des sites d'orpaillage ;
- **L'Arrêté N° 70/MME/DM du 05 août 2004**, définissant le code de bonne conduite sur les sites d'exploitations artisanales surveillés et contrôlés par l'administration ;
- **L'Arrêté N° 24/G/TI du 16 mai 2006** portant création, mission et composition d'un Observatoire Régional de Surveillance des Activités sur les Sites d'Orpaillage(ORSASO) ;
- **L'Arrêté N° 216/MM/DGCM/DEMPEC du 07 décembre 2017** qui abroge l'arrêté N° 46/MME/DEMPEC précise les modalités de calcul du Prix Payé au Producteur (PPP) ;



- L'Arrêté N°076/MME/DM du 12 septembre 1995, portant modalité de Liquidation et de Recouvrement de la Taxe d'Exploitation Artisanale en application de l'article 77 du Décret N°93-044/PM/MMEI/A du 12 mars 1993, fixant les modalités d'application de la loi minière ;
  - L'Arrêté N°88/MME/DM du 28 novembre 2001, définissant le rapport trimestriel type d'exploitation minière artisanale ;
  - L'Arrêté N°005/MME/DM du 19 février 1997 portant méthode des titres des bijoux et des objets en or et/ou en argent ;
  - L'Arrêté N°70/MME/MC-P/SP du 24 juillet 2003, portant réglementation de la commercialisation des substances minières issues des exploitations minières artisanales ;
  - L'Arrêté N°139/MME/DEMPEC du 06 octobre 2010, édictant les prescriptions techniques pour les installations de traitement des rejets d'orpaillage par usage de produits chimiques en application de l'article 45 du décret N°2006-265/PRN/MME du 18 août 2006, fixant les modalités d'application de la loi minière ;
  - L'Arrêté N°041/GR/AZ du 01 septembre 2014, portant création, missions et composition d'un Observatoire Régional de la Surveillance Administrative des Sites d'Orpaillage (ORSASO) ; et
  - L'Arrêté N°65/MME/DM du 26 Août 1999, fixant les règles de prévention des risques silicotiques dans les chantiers de recherches et d'exploitation minière, de carrières et de leurs dépendances.
- De plus, les EMAPE restent soumises aussi aux différents textes réglementaires pris en application des textes législatifs sur l'environnement, le travail, l'HSS, les affaires domaniales, etc.

#### 2.2.4. Les Autorisations dans l'EMAPE

Les EMAPE comptent trois types d'autorisations, qui sont toutes attribuées par Arrêté du Ministre des Mines. Les AEMA et les ASM sont octroyés sur des zones dédiées précisées par voie réglementaire.

L'ASM et l'AEHTR sont assortis à la signature d'une convention négociée avec le (la) Ministre des Mines. Dans la nouvelle loi 2022-033 portant loi minière, la convention minière a été remplacée par un Cahier de Charges.

Les conditions d'octroi de chaque type d'autorisation sous l'ancienne et la nouvelle réglementation se présentent comme suit :

Tableau 2 : Autorisations des EMAPE - Ordonnance 2017

Type	Attribution	Eligibilité	Superficie max	Durée
AEMA	Arrêté du (de la) Ministre	Nigériens ou ressortissants de pays accordant la réciprocité, âgés au moins de 18 ans.	2 000 m2	3 ans renouvelable sous réserve du respect des obligations et des domaines d'application.
AEHTR	Arrêté du (de la) Ministre et signature d'une Convention Minière	Personne morale dont le capital est détenu en partie ou en totalité par des Nigériens.	5 000 m2	4 ans renouvelable sous réserve du respect des obligations et des domaines d'application.
AEMSM	Arrêté du (de la) Ministre et signature d'une Convention Minière	Personne morale dont le capital est détenu en partie ou en totalité par des Nigériens.	5 Km2	5 ans renouvelable sous réserve du respect des obligations et des domaines d'application.

Source : Ministère des Mines



Tableau3 : Autorisations des EMAPE - Loi minière 2022

Titre	Attribution	Eligibilité/	Superficie max	Durée
AEMA	Arrêté du (de la) Ministre	Nigériens ou ressortissants de pays accordant la réciprocité, âgés au moins de 18 ans. Personne morale avec nigériens majoritaires - ARF	2 000 m2	3 ans renouvelable sous réserve du respect des obligations et des domaines d'application.
AEHTR	Arrêté du (de la) Ministre et signature d'un Cahier de charges	Personne morale avec capital est détenu en partie à 30% au moins par des Nigériens - ARF - CTF	3 000 m2	3 ans renouvelable sous réserve du respect des obligations et des domaines d'application.
AEMSM	Arrêté du (de la) et signature d'un Cahier de charges	Personne morale avec capital est détenu en partie à 30% au moins par des Nigériens -ARF - CTF	5 Km2	5 ans renouvelable sous réserve du respect des obligations et des domaines d'application.

Source : Ministère des Mines

La demande d'autorisation doit comporter :

#### Une demande timbrée

La substance ou les substances qui feront l'objet de l'exploitation

#### Les coordonnées des sommets du périmètre

Le tracé des limites du périmètre demandé sur le feuillet topographique au 1/200000 approprié

Une description sommaire des travaux envisagés incluant les équipements utilisés et la méthode d'exploitation (puits, fouilles superficielles, gradins)

L'engagement à présenter des rapports trimestriels des travaux réalisés

L'engagement à déclarer sa production trimestrielle à l'administration des mines

Le récépissé de versement des frais d'instruction

L'identifiant fiscal - NIF (ASM et AEHTR)

Une notice d'impact environnemental simplifiée (ASM et AEHTR)

Un plan prévisionnel d'exploitation (ASM et AEHTR)

### 2.2.5. Cadre fiscal

L'Ordonnance 93-16 du 2 mars 1993, portant Loi Minière, complétée par l'Ordonnance 99-48 du 5 novembre 1999 et modifiée par la Loi 2006-26 du 9 août 2006, l'Ordonnance 2017, ainsi que leurs textes réglementaires, sont les textes qui fixent le régime fiscal des EMAPE.

Les différentes autorisations sont soumises à un droit d'instruction, des droits fixes, une redevance superficielle, une taxe d'exploitation artisanale (TEA) au taux de 2,5% de la valeur du produit et une taxe de commercialisation (TC) de 3%.

L'arrêté N°216/MM/DGCM/DEMPEC du 07 décembre 2017 qui abroge l'arrêté N°46/MME/DEMPEC précise les modalités de calcul du Prix Payé au Producteur (PPP) qui rabat de moitié le prix servant de calcul à l'assiette de la Taxe de Commercialisation si la déclaration est supérieure à 50 kg d'or.



En attendant les textes réglementaires relatifs à la loi 2022-033 portant loi minière, les autorisations sont soumises, depuis le 12 juillet 2021, à des droits et taxes fixés par le décret N° 2021-540 du 12 Juillet 2021. Les taux de TEA et de TC demeurent inchangés, ensemble les deux taxes représentent une redevance minière globale sur la chaîne de valeur de 5,5%.

On peut noter une évolution de la redevance superficière qui gomme le manque d'équité entre les autorisations. **Ainsi avec le décret de 2017-628, la RS était de :**

- 10 000 CFA/m<sup>2</sup>/an à l'octroi, soit 4 000 000 CFA/an pour les AEMA de 400 m<sup>2</sup> ;
- 100 000 CFA/km<sup>2</sup>/an à l'octroi, soit 500 000 CFA/an pour les AEMSM de 5 km<sup>2</sup> ;
- 75 000 CFA/km<sup>2</sup>/an à l'octroi, soit 3 750 000 CFA/an pour les AEHTR de 500 m<sup>2</sup>.

**Avec le décret 2021-540, la RS devient :**

- 100 CFA/m<sup>2</sup>/an à l'octroi, soit 40 000 CFA/an pour les AEMA de 400 m<sup>2</sup> ;
- 1 000 000 CFA/km<sup>2</sup>/an à l'octroi, soit 5 000 000 CFA/an pour les AEMSM de 5 km<sup>2</sup> ;
- 200 CFA/m<sup>2</sup>/an à l'octroi, soit 100 000 CFA/an pour les AEHTR de 500 m<sup>2</sup>.

La plupart des personnes morales des EMAPE préfèrent prendre leur NIF au niveau central. Les droits et taxes spécifiques aux Mines (DI, DF, RS, TEA, TC) sont liquidés par la Direction des Mines au niveau central de l'administration des mines. Récemment des régisseurs ont été nommés au niveau des CT. Ils assurent le recouvrement de la Taxe d'Extraction (carrières), des Droits Fixes, de la Redevance Superficière et de la Taxe d'Exploitation Artisanale des EMAPE. Les versements sont effectués au Trésorier de la CT (Régional ou Départemental). Les impôts et taxes de droit commun sont liquidés et recouverts au niveau des CT.

Les personnes morales bénéficiant d'autorisations relatives aux EMAPE ou d'agrément de commercialisation, outre les droits et taxes minières, sont soumises à la fiscalité du régime de droit commun, notamment l'ISB, l'IRVM, la Taxe Professionnelle, la Taxe Immobilière, la TCFGE. Elles doivent déposer leurs DSF au Ministère des Mines et au Ministère des Finances.

Au cordon douanier, certains exportateurs d'or sont soumis aux impôts et taxes suivantes : l'ISB (précompte), la Redevance Statistique à l'Exportation, la Redevance Guichet Unique du Commerce Extérieur, la Taxe Spéciale à la Réexportation, la Redevance Scanner et la Redevance Informatique. Ces impôts et taxes cumulés représentent 12% de la valeur en Douane de l'Or. Le précompte ISB représente 3% de la valeur en douane.

Pour les importations, les personnes morales titulaires d'autorisation d'EMAPE sont soumises à un droit de douanes de 5%, au Prélèvement Communautaire de Solidarité au taux de 0,8%, Prélèvement Communautaire au taux de 0,5% et à la Redevance Statistique au taux de 1%.

Avec la loi 2022-033 portant loi minière, il y a une exigence d'ARF pour toute demande de titre minier. La TEA, la TC et la TPS sont recouverts par les services déconcentrés du MM et du MF.

## 2.3 Le Cadre Institutionnel

### 2.3.1. Ministère des Mines

Le Ministère des Mines est chargé de la mise en œuvre et du suivi-évaluation de la politique et de la stratégie du secteur, ainsi que du suivi-contrôle juridique, financier, technique, environnemental et social des opérations minières. Il assure la bonne gouvernance du secteur. C'est le **décret n° 2021-326/PRN/MM** du 13 mai 2021 qui organise le Ministère, qui comprend entre autres :

- Au niveau central le Cabinet du Ministre, le Secrétariat Général, l'Inspection Générale des Services, des Directions Techniques Nationales et des Directions d'Appui ; et
- Au niveau déconcentré, des Directions Régionales et des Directions Départementales.

Les Directions Techniques au cœur du métier sont : la Direction de la Géologie (DGéo), la Direction des Mines et des Carrières (DMC), la Direction du Cadastre Minier et de la Fiscalité Minière (DCM/FM) et la Direction de l'Environnement Minier et des Etablissements classés (DEM/EC).

Les Directions d'Appui sont : la Direction de la Législation (DL), la Direction des Etudes, de la Programmation et des Statistiques (DEPS), la Direction des Ressources Financières, du Matériel et des Marchés Publics (DRFM/MP), la Direction des Ressources Humaines (DRH), la Direction des Archives, de l'Information, de la Documentation et des Relations Publiques (DAID/RP).

**Le Ministère compte huit (8) Directions Régionales de Mines** (Agadez, Diffa, Maradi, Niamey, Tahoua, Tillabéry et Zinder) et la **Direction Départementale d'Arlit**.

Par arrêté n° **185/MM/SG**, le Ministère des Mines a créé de nouvelles directions départementales : (i) la **Direction Départementale de Bilma** qui couvre le département de **Bilma**, (ii) la **Direction Départementale de Iférouane** qui couvre le Département de **Iférouane**, (iii) la **Direction Départementale de Téra** qui couvre les départements de **Téra, Gothèye et Bankilaré**, (iv) enfin la **Direction Départementale de Torodi** qui couvre les départements de **Torodi et Say**.

### 2.3.2. Les entités sous tutelle du Ministère des Mines

Les entités sous tutelle du Ministère des Mines sont : l'Ecole des Mines de l'Aïr (EMAÏR), le Centre de Recherche Géologique et Minière (CRGM) et la Société de Patrimoine des Mines du Niger (SOPAMIN SA).

#### (i) L'EMAÏR

L'EMAÏR a pour mission de former les agents de maîtrise dans le domaine des mines et carrières en vue du développement de nouveaux projets miniers.

#### (ii) Le CRGM

Le CRGM créé en 2004, a pour missions de réaliser l'inventaire des ressources minérales, la cartographie géologique et l'édition des cartes, la prospection ponctuelle d'indices minéralisés et les études géologiques fondamentales.



En outre, il est chargé de la gestion de l'information géo-scientifique, ainsi que de la participation aux fora de promotion minière.

### **(iii) La Société de Patrimoine des Mines du Niger**

En plus de ses attributions de société d'Etat, le décret 2017-628 désigne la SOPAMIN comme entité chargée, entre autres, de la délivrance des cartes individuelles d'accès aux sites, de la tenue du registre des EMAPE, du suivi contrôle des opérations des EMAPE incluant la commercialisation, de l'encadrement et la formation des orpailleurs, de l'achat de l'or produit, ainsi que le titrage de l'or (certificat d'origine et pureté).

### **2.3.3. Les autres institutions et acteurs publiques**

Les autres institutions intervenant dans le secteur de l'EMAPE incluent :

- L'observatoire régional de surveillance administrative des sites d'orpaillage (ORSASO), A Tillabéri et Agadez, il existe des ORSASO, créé par les arrêtés des gouverneurs de deux régions et qui ont pour objectifs de créer un cadre de concertation pour assurer la surveillance des sites, résoudre les problèmes rencontrés sur place, œuvrer pour la promotion de la mine artisanale ;
- l'Assemblée Nationale à travers la Commission Industries Extractives et la Commission Finances et Plan) ;
- la Primature qui assure la définition des grandes orientations sectorielles, ainsi que l'ancrage de l'ITIE Niger, le Ministère en charge des Finances (DGD, DGI, DGB, DGTCP) ;
- le Ministère du Plan qui supervise les politiques sectorielles et les projets et programmes de développement ;
- le Ministère en charge de l'Intérieur qui assure la sécurité des opérations minières ;
- le Ministère en charge du Développement communautaire qui intervient dans le développement local ;
- le Ministère en charge de l'environnement qui surveille la protection de l'environnement ;
- le Ministère en charge de la Santé qui veille au respect des normes HSS ;
- le Ministère en charge de l'emploi et du travail (droit du travail et normes HSS) ;
- le Ministère en charge des affaires Domaniales et Foncières pour ce qui concerne occupation des sols dans le cadre des opérations minières ;
- la Cour des comptes qui certifie la gestion des titres miniers et des revenus des Industries Extractives; et
- les Collectivités Territoriales qui veillent à la mise en œuvre de la Politique Minière Nationale.



## 2.4 Les organisations de la société civile et associations professionnelles

Les OSC et les associations professionnelles sont particulièrement actives dans la gestion de l'EMAPE au Niger.

Sur le plan national, le Niger a officiellement réintégré le processus ITIE le 13 février 2020 à l'issue du conseil d'administration tenu à Oslo. Il a mis en place le Groupe Multipartite de Concertation dans lequel siègent des représentants du secteur minier artisanal. Le Groupe Multipartite de Concertation du DN/ITIE-Niger est un cadre de dialogue tripartite, entre les représentants de l'État, des sociétés extractives et de la société civile, pour la mise en œuvre de l'Initiative.

A Komabangou, l'un des plus anciens et des plus importants site du département de Tera, les mineurs, les représentants des chefferies de la zone et les délégués en charge de la gestion des conflits sont réunis dans des Groupements d'Intérêt Economique (GIE), comme les groupes Wafakay et Dogoney, qui disposent d'une autorisation semi-mécanisée et d'une cyanuration site (Entretiens avec la Direction des Mines de Tillabéri et DEMPEC), et sont également membres du syndicat SYNAMI (Syndicat National des Artisans Miniers).

Depuis juin 2018, la Direction des Mines de Tillabéry a favorisé la création de cinq associations (Propriétaires du territoire, acheteurs d'or locaux, propriétaires de puits, propriétaires de broyeurs, transporteurs et charretiers) regroupant des orpailleurs sur le site de Komabangou; les services techniques de la direction des mines et du conseil municipal sont également représentés pour l'exécution du PRACC.

Des syndicats et associations sont particulièrement actives comme dans l'EMAPE comme notamment l'AFSIEN, les Comités de Gestion affiliés au SYNAMIN, le Syndicat des Artisans Miniers du Niger (SYNAMIN), le Comité Paix et Sécurité, ROTAB, GREIN, CODDAE, les Associations de Femmes (Dagonay, Fahamey, Femmes Leader Arlit, REPPAD) et les Associations de Jeunes (CNJD).

## 2.5 Les Partenaires Techniques et Financiers

Les partenaires au développement ont financé plusieurs programmes pour appuyer le secteur minier, parmi lesquels des programmes qui sont en rapport avec les EMAPE. On peut citer :

- Le **PAMOGEF** financé par la BAD qui a appuyé l'élaboration de la Politique Minière Nationale ;
- Le **PRACC** financé par la BM, qui a inclut entre autres la réalisation de plusieurs études en rapport avec les EMAPE, notamment l'inventaire des sites, l'étude sur la chaîne de valeurs de l'EMAPE en préparation du Programme GOLD et l'élaboration de procédures et de guides pour le suivi-contrôle des activités extractives, incluant l'EMAPE ; et
- Le **Projet GOLD** financé par la BM, portant sur la formalisation de l'EMAPE et la formation des orpailleurs. Il comporte également une composante sur la décentralisation financière.

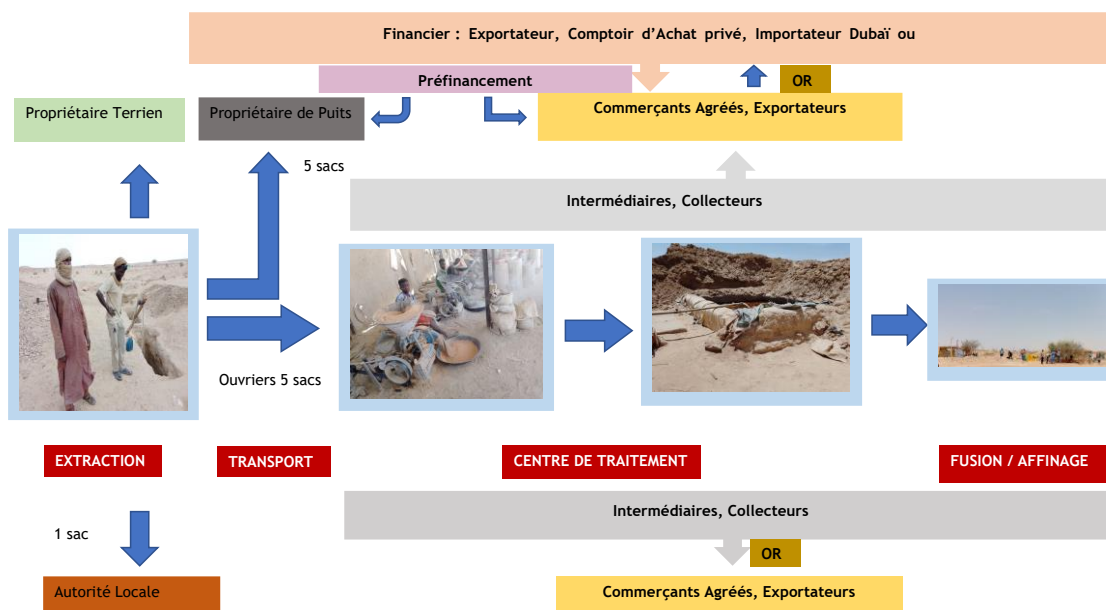


### 3. ACTEURS CLES DE L'EMAP

#### 3.1 Chaîne d'approvisionnement

Les principaux acteurs impliqués dans la chaîne d'approvisionnement de l'EMAPE en aval incluent artisans miniers ou creuseurs, les détenteurs d'Autorisations, les négociants et les commerçants agréés illustré ci-dessous :

Figure 2: Chaîne d'approvisionnement en or produit par les EMAPE



#### (i) Les creuseurs et travailleurs miniers

Il s'agit des travailleurs qui exploitent des gisements avec des procédés manuels, rudimentaires ou non industriels. Pour ce qui est des effectifs travailleurs, toutes les études menées sur la de la formalisation de l'exploitation artisanale sont unanimes sur la difficulté d'obtenir un nombre exact. Cette situation est expliquée entre autres par le caractère informel et migratoire de cette activité d'exploitation minière artisanale.

Toutefois, la DEMPEC Direction nationale en charge des petites exploitations minières, estime que l'EMAPE emploie quelque 600'000 personnes en 2020, ce qui représenterait une forte augmentation par rapport aux 450'000 signalés en 2018 (OCDE, 2018). Cette étude a pris en considération le site de Komabangou dans la région de Tillabéry, appuyé par le projet PRACC (Projet d'Appui à la Compétitivité et à la Croissance) à travers l'installation des broyeurs et d'une Mini-AEP et le site de Tabelot dans la région d'Agadez.



### (ii) Les détenteurs et propriétaires des autorisations

L'annexe 2 donne les listes de titulaires de AEMA, AEMSM AEMSM et AEHTR. On compte au total 327 autorisations dont le détail par région se présente comme suit :

**Tableau 4 : Les Autorisations des EMAPE en cours de validité**

Type	Agadez	Tillabéry	Total
AEA	10	-	10
AEHTR	21	6	27
AESM	168	122	290
<b>Total Autorisations</b>			<b>327</b>

Source : Ministère des Mines

### (iii) Les commerçants agréés

Des personnes physiques ou morales de droit nigérien peuvent être agréés par arrêté du ministre chargé des mines pour acheter, vendre ou exporter les substances minières produites dans les exploitations minières artisanales. Toutefois, seules les personnes morales agréées peuvent exporter ces substances. Le nombre d'agrément à la commercialisation accordés de 2019 à 2021 se présente comme suit :

**Tableau 5 : Nombre d'agrément à la commercialisation en cours de validité**

Substance	2019	2020	2021
Or	24	30	19
Cassitérite et Métaux Connexes	4	1	1
Cuivre	4	2	2
Gypse	3	1	
Manganèse		1	1
Pierres Semi-Précieuses	5		2

Source : Ministère des Mines

Au Niger, contrairement aux autres pays d'Afrique de l'Ouest, il n'y a pas de négociants en or professionnels; l'activité est exercée par des commerçants de diverses natures, agréés par le ministère en charge des Mines. Ils sont basés pour la plupart à Niamey (OCDE, 2018). Dans cette mesure, les négociants en or au Niger s'associent souvent avec les titulaires de droits miniers, ou détiennent eux-mêmes des droits, afin de simuler une origine légale et officielle de l'or qu'ils achètent à des mineurs d'or informels ou illicites.

### (iv) Les acheteurs internationaux

La présente étude révèle l'existence d'un commerce illicite considérable entre le Niger et les affineurs des Émirats arabes unis (EAU), comme en témoignent nettement les données sur les importations à partir des EAU qui, d'une année à l'autre, dépassent la production totale d'or du Niger.

En effet, selon les données ITIE, le Niger a exporté 235,6 Kg<sup>1</sup> d'or pour une valeur de 9,7 millions d'Euro au titre de 2019 contre 11,8 tonnes<sup>2</sup> d'or importé par l'EAU en provenance du Niger pour une valeur de 457 millions USD. Selon les données de l'EAU, les importations d'Or à partir du Niger ont fortement progressé en période du COVID pour atteindre en 2020 un volume de 34,26 tonnes pour une valeur total de 1 743,5 millions USD contre seulement 18,2 tonnes commercialisées au cours de la même période selon les données du Ministère des Mines.

### 3.2 Chaîne de valeur

La chaîne de valeur des EMAPE comprend :

- La prospection
- L'extraction par fouilles, gradins et/ou puits;
- La communiton : concassage primaire, concassage secondaire, broyage
- Le traitement gravimétrique : concentration par sluice, table à secousses (jig table), et panage, et amalgamation ;
- Les rejets sont traités par cyanuration : Cyanuration en bassins ou en tas, CIL, CIC, CIP
- Précipitation sur le Zinc, ou adsorption sur charbon puis précipitation sur le Zinc
- Attaque du du Zinc à l'acide sulfurique à froid et par acide nitrique à chaud
- Fusion pour obtenir de l'or et de l'argent ;
- Affinage lingots d'or et d'argent ;
- Commercialisation qui se fait à toutes les étapes pendant lesquelles l'or est produit.

Figure 3 Images de quelques activités des EMAPE



*De haut en bas, de gauche à droite, Transport de minerai du site à Tabelot, Broyeurs de type « Wet Pan Mill » Amzegueur, Broyage au moulin amélioré CT Arlit, Préparation d'un bassin de lixiviation CT Agadez, Production de copeaux de zinc à partir des tubes de zinc, Récupération de l'or avec les acides CT Arlit*

<sup>1</sup> Source : Rapport ITE 2019

<sup>2</sup> Source : <https://oec.world/en/profile/country/ner?yearSelector1=exportGrowthYear25>



Figure 4: Chaîne de valeurs de l'EMAPE (OR)

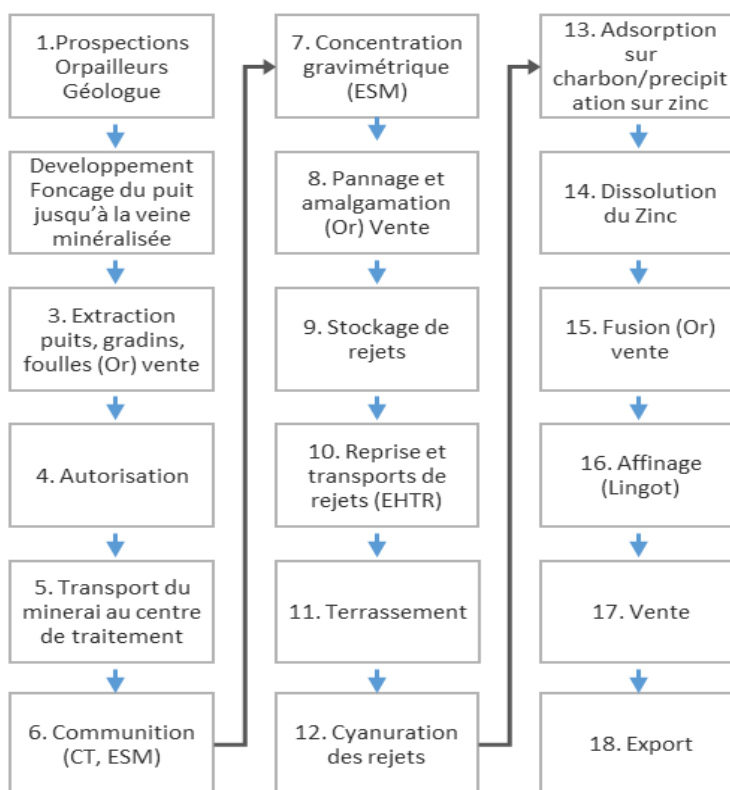


Tableau 6 : Activités de la chaîne de valeur de l'EMAPE (Or)

	Activité	Description	Acteurs	Ressources
1.	Prospection	Prospection au détecteur de métaux ou par un orpailleur expérimenté	Orpailleurs	Détecteurs de métaux Marteau de géologue, véhicule, motocyclette
2.	Développement	Une équipe d'orpailleurs utilisée pour foncer le puits jusqu'à la veine minéralisée	Orpailleurs expérimentés	Treuil électrique ou manuel, lampe torche fixée à la tête ou lampe de mineur, pelles et pioches, marteau piqueur plus compresseur, ventube artisanal avec ventilateur, ampoules, générateur, gaz-oil, gaz, ressources financières, habitat et restauration
3.	Extraction	Extraction du minerai du fond du puits en suivant la veine minéralisée, en tamisant les dépôts alluvionnaires ou éluvionnaires	Orpailleurs producteurs	Treuil électrique ou manuel, lampe torche fixée à la tête ou lampe de mineur, pelles et pioches, marteau piqueur plus compresseur, ventube avec ventilateur et panneau solaire, ampoules, générateur, compresseur pour tamisage (Garbala), ressources financières pour le voyage au site, habitat et la restauration.
4.	Transport jusqu'au CT	Le minerai conditionné par sacs de 150 kg et transporté	Transporteur spécialisé	Land-Cruiser Pick-Up, LR defender Pick-Up, Camions Mercedes ou Berliet(40t)



	Activité	Description	Acteurs	Ressources
		jusqu'au CT de Tabelot, Agadez, Arlit ou Amzegueur		
5.	Autorisation	Pour l'orpailleur, l'acquisition de l'autorisation se fait généralement après avoir obtenu quelques revenus et être assuré de la productivité du puits (faisabilité)	Orpailleur, financier, propriétaire terrien	Ressources financières <b>NB. Principale frein à la formalisation (survie/subsistance) crédit de campagne.</b>
6.	Communion	Le minerai est concassé puis broyé, on teste la teneur du minerai en faisant un panning du produit de concassage.	Une équipe de manutention (4) Un opérateur du broyeur, 1 maintenancier	Un concasseur, un broyeur, alimentés par un générateur (pour toutes les opérations) « Wet Pan Mill » ou broyeur chilien avec un sluice pour récupérer l'or (Tabelot et Amzegueur)
7.	Traitement gravimétrique	Lavage au « sluice », plan incliné en bois avec un tapis pour piéger l'or. On fait descendre le produit du broyage par gravité en le diluant avec de l'eau. La pente et la largeur du « sluice » contrôle la vitesse de la pulpe. Le tapis est régulièrement lavé dans une bassine pour récupérer le concentré riche en or.	3 à 4 opérateurs par « sluice »	Un tamis, une planche en plan incliné avec des rebords et un tapis et de l'eau.  Un fût d'eau pour le lavage. Une bassine de 20 à 30 l pour laver le tapis.
8.	Panage et amalgamation	Le concentré issu du lavage est panné, on ajoute au produit obtenu du mercure et du détergent. L'amalgame obtenu est pressé dans un tissu pour extraire l'eau et ensuite passé au chalumeau pour faire l'évaporation du mercure. Une éponge d'or est récupérée.	Un seul opérateur en charge du panage et de l'amalgame. Intermédiaire agréé pour achat de l'or.	Un pan, du détergent, du mercure et un chalumeau au gaz. <b>Environnement : Exposition de l'opérateur et de son voisinage aux vapeurs de mercure de fusion de l'amalgame.</b>
9.	Stockage des rejets	Les orpailleurs stockent leurs rejets en vue du traitement par cyanuration. Certains font le traitement eux-mêmes, d'autres vendent leurs rejets.	Une équipe de manutention (4)	Aire de stockage, brouettes et pelles.
10.	Reprise/transport des rejets	Les rejets achetés sont repris et transportés dans les aires EHTR pour cyanuration	Deux équipes de manutention (10)	Pelle Hydraulique, camions 30 t
11.	Terrassement	Préparation de 5 bassins, 4 de lixiviation et un collecteur, chaque bassin, 5x4x0,5 m3. Le collecteur 1,5x1,5x1,5 m3	Une équipe de 5	Brouette, Eau, Rejets, toile en polyéthylène pour l'imperméabilisation du bassin, pierres d'enrochement de la base des bassins, tuyaux drains, sacs de sable pour les bordures de bassin, ciment, valves, couverture métallique pour le collecteur avec cadenas.
12.	Cyanuration	Une fois les bassins chargés de rejets, une solution	Deux opérateurs	Cyanure (solide) en fûts de 50l, eau, soude caustique ou



	Activité	Description	Acteurs	Ressources
		cyanurée est ajoutée aux bassins pour la lixiviation. Après 3 à 4 jours, le lixiviat est drainé dans le collecteur. Il faut un PH entre 10 et 11, de l'oxygène, 1 à 2 kg de chaux et 0,5 à 1 kg de cyanure par tonne de rejets. $4Au + 8NaCN + O_2 + 2H_2O \Rightarrow 4NaAu(CN)_2 + 4NaOH$		du calcaire pour amener le PH à 11 D'autres opérateurs injectent de l'oxygène dans les bassins pour optimiser la lixiviation (AEMSM Amzegueur).
13.	Précipitation sur zinc	Des copeaux de zinc sont introduits dans des tubes en U contenant le lixiviat au niveau du collecteur. L'or se précipite sur la surface des copeaux de Zinc. Le processus est complet quand le zinc a complètement noirci	Deux opérateurs	Tubes plastiques en U , copeaux de zinc.
14.	Attaque du Zinc à l'acide	Le résidu de zinc chargé en or est attaqué à l'acide sulfurique à froid qui dissout le zinc (mais pas l'or) pour produire un concentré d'or. Ce concentré est ensuite attaqué à l'acide nitrique à chaud pour récupérer l'argent et enlever d'autres impuretés	Deux opérateurs	Acide sulfurique, bassines en plastique, acide nitrique.
15.	Fusion	Le concentré est alors fondu avec un mélange de borax et de poudre de silice pour obtenir de l'or.	Un opérateur	Four, borax, et poudre de silice
16.	Affinage	Le concentré d'or issu de l'amalgamation, de la précipitation sur le zinc ou de l'adsorption sur l'or peut être affiné pour obtenir de lingots d'or pur à 99,99% et de l'argent.	Un opérateur	Un four et des produits de fusion, acide nitrique.
17. 18.	Vente/Export	Les lingots produits sont vendus sur le marché national ou exportés	Responsable Vente et Transitaire	Conditionnement

Source : Ministère des Mines

Le long de la chaîne de valeur, on peut faire le constat suivant :

- Comme prévu par les textes, à l'exception de Koma Bangou il n'y a pas eu de zones dédiées à l'orpaillage, ni de canevas de rapport type, ni de convention type, ni de modèle d'EIES. Les titulaires utilisent les canevas de rapports et la convention type prévus pour la mine industrielle ;
- Les orpailleurs ne connaissent pas les textes, ce qui est une cause majeure de l'informel au niveau des EMAPE, la procédure de demande est onéreuse pour un orpailleur;
- Malgré la prescription de bornage des périmètres des autorisations, il est difficile de distinguer les zones avec autorisations des zones sans autorisation, il y a beaucoup de sites d'extractions sans autorisations ;



- Les arrêtés prévus par les articles 46 et 49 du décret 2017-628, pour préciser les modalités d'application de la réforme de 2017 ne sont toujours pas pris. Par conséquent la SOPAMIN n'assure toujours pas l'encadrement, le suivi-contrôle, la tenue de registres, le titrage et la commercialisation de l'or;
- La carte d'accès passée de 2 000 CFA à 20 000 CFA est hors de portée de beaucoup d'intéressés ;
- Depuis 2021, les instructions de dossiers de demande, de même que la liquidation et le recouvrement de la fiscalité des EMAPE se font au niveau des régions;
- Les exploitants ne remplissent pas leurs obligations en termes d'élaboration et de dépôts de rapports trimestriels ;
- Les rendements de la chaîne sont faibles : dilution, minerai laissé sur place (épontes riches), traitement gravimétrique récupère 30% de l'or, la cyanuration à un taux de récupération de 60 à 80%.
- La sensibilisation des orpailleurs aux enjeux de HSS, liés aux poussières, à l'usage des produits chimiques (mercure, cyanure, acides) et aux explosifs reste insuffisante;
- Il y a des nuisances environnementales dues au stockage des rejets et à l'usage des produits chimiques.
- Le recouvrement de la TEA et de la TC sont difficiles par manque de suivi de la production et des ventes à l'intérieur.

Les recommandations suivantes ont été recueillies :

- **Créer un axe de confiance entre l'administration des Mines et les opérateurs des EMAPE** en montrant l'apport de valeur ajoutée de l'Etat (Etat utile) ;
- **Déconcentrer** l'instruction des demandes d'autorisations et leur octroi, le cadastre EMAPE, ainsi que le registre des EMAPE ;
- **Déconcentrer** la liquidation et le recouvrement des droits, impôts et taxes ;
- **Organiser tous les orpailleurs** en GIE ou en coopératives (EXOR a organisé GOMNI et WAFKEY par exemple) ;
- **Assister** les orpailleurs en matière de technique et de technologie afin d'améliorer les rendements (Projet Gold) ;
- **Simplifier la fiscalité** : simplifier et réduire la fiscalité au titre de l'extraction et la commercialisation de l'Or et prévoir éventuellement une amnistie fiscale et de change et un congé fiscal dans le cadre de la stratégie de formalisation de l'EMAPE;
- **Rétrocéder la majeure partie des recettes** au niveau local pour aider au financement des CT riveraines des EMAPE ;
- **Mobiliser une caravane pour la formalisation des orpailleurs** : la caravane organise les orpailleurs par coopératives ou GIE, vend les cartes d'accès, forme des formateurs aux textes miniers, délimite les AEMA, AEMSM, AEHTR, met à jour le cadastre et le registre, distribue des gants et des masques (cyanure, mercure, acide) pour démontrer l'utilité du MM;



- **Elaborer des formulaires d'inspection des exploitations** tenant compte de la traçabilité de la production, du titrage de l'or et de la prévention des risques HSS et des risques environnementaux, du travail des enfants et des questions de genre ;
- **Etudier les possibilités d'appui financier** aux orpailleurs et aux communautés à travers des micro-crédits ;
- **Penser à délocaliser certaines unités** de traitement logées dans des zones de nappes phréatiques ou en Zone nomade (Tabelot, Agadez) ;
- **Instaurer la transparence et la redevabilité** au niveau des EMAPE afin d'améliorer les recettes internes ; et
- **Prévoir des comptoirs d'achat avec un fond de péréquation** et acheter au-dessus du prix du marché au départ pour fidéliser les vendeurs.

Ces recommandations ne sont pas exhaustives. Beaucoup de travaux ont été réalisés en Afrique dans le cadre de formalisation des EMAPE et ont abouti à des guides de bonnes pratiques. On peut citer l'ouvrage « Good Practices for Artisanal and Small-Scale Mining in Mozambique ».





## 4. COLLECTE ET ANALYSE DES DONNEES

### 4.1 Les flux financiers en provenance des EMAPE

#### 4.1.1. Droits, taxes, redevances et impôts perçus de l'EMAPE

Les flux financiers en provenance des EMAPE sont essentiellement, les droits d'instruction, les droits fixes, la redevance superficielle, la taxe d'extraction artisanale, la taxe de commercialisation, ainsi que les impôts et taxes de la fiscalité de droit commun.

La liquidation et le recouvrement de la fiscalité spécifique au secteur minier se fait par le Ministère des Mines pour le compte du Ministère des Finances. Les recettes sont versées à la DGTCP.

Les sociétés exportatrices versent des droits prélevés au cordon douanier, qui peuvent représenter 12% de la valeur en douane. Ces droits comprennent le précompte ISB et la redevance statistique pour la réexportation.

La fiscalité de droit commun est versée à la DGI. Le tableau qui suit présente les flux en provenance des EMAPE.

**Tableau 7 : Les flux financiers de l'EMAPE**

Réf	Flux	%	Entité perceptrice
	Carte Individuelle		DGTCP
<b>AEA</b>	<b>Exploitation Minière Artisanale</b>		
	Frais d'instruction		DGTCP
	Droits fixes		DGTCP
	Redevance superficielle (cfa/m <sup>2</sup> /an)		DGTCP
	Taxe d'exploitation artisanale % Valeur du Produit	2,5	DGTCP
<b>AESM</b>	<b>Autorisation d'Exploitation Minière Semi-Mécanisée</b>		
	Frais d'instruction		DGTCP
	Droits fixes		DGTCP
	Redevance superficielle (cfa/km <sup>2</sup> /an)		DGTCP
	Taxe d'exploitation artisanale % Valeur du Produit	2,5	DGTCP
	Contribution au fond de développement minier		DGTCP/FDM
<b>AEHTR</b>	<b>Autorisation d'Exploitation de Haldes, Terrils et Résidus de Mine</b>		
	Frais d'instruction		DGTCP
	Droits fixes		DGTCP
	Redevance superficielle (cfa/km <sup>2</sup> /an)		DGTCP
	Taxe d'exploitation artisanale % Valeur du Produit	2,5	DGTCP
	Contribution au fond de développement minier		DGTCP/FDM
<b>AFF</b>	<b>Affinage</b>		
	Frais d'instruction		DGTCP
	Droits fixes		DGTCP
	Taxe de commercialisation % Valeur	3	DGTCP
<b>AGR</b>	<b>Agrément à la commercialisation</b>		
	Frais d'instruction		DGTCP
	Droits fixes		DGTCP
	Taxe de commercialisation % Valeur	3	DGTCP
<b>PRES</b>	<b>Taxes sur les prestation de services (CFA/équipement/an)</b>		DGTCP



Réf	Flux	%	Entité perceptrice
Les personnes morales des EMAPES sont soumises à la fiscalité de droit commun			
	ISB % du Bénéfice	30	DGI
	Précompte ISB		DGI/DGD
	IRVM % sur les dividendes	16	DGI
	Droits d'enregistrement et de Timbre		DGI
	TVA		DGI
	Impôt sur les Traitements et Salaires IUTS		DGI
	Taxe professionnelle		DGI
	Taxe Immobilière		DGI
	Taxe sur Certains Frais Généraux des Entreprises(TCFGE)		DGI
	Redevance Statistique à l'exportation (RSE)		DGD
	Redevance informatique (RI)		DGD

Source : Ministère des Mines

#### 4.1.2. Analyse des flux de paiements de l'EMAPE

##### ❖ Flux de paiement spécifiques

Nous présentons ci-après une analyse des flux liquidés en 2019, 2020 et 2021 au niveau du ministère des mines :

**Tableau 8 : Situation des liquidations de l'EMAPE par type d'autorisation (en FCFA)**

Autorisation	2019	2020	2021
AGR	318 653 159	1 198 754 883	877 946 855
AESM	280 536 700	1 743 139 641	344 972 630
AEHTR	600 070 000	338 000 000	17 350 000
AEA	68 050 000	88 750 000	1 270 000
<b>Total général</b>	<b>1 267 309 859</b>	<b>3 368 644 524</b>	<b>1 241 539 485</b>

Source : Ministère des Mines

**Tableau 9 : Situation des liquidations de l'EMAPE par flux (en FCFA)**

Flux/Autorisation	2019	2020	2021
Taxe de commercialisation	242 403 159	1 103 429 883	803 776 855
Redevance superficière	679 179 700	430 979 700	131 092 630
Droit fixe	279 800 000	718 900 000	227 800 000
Taxe d'Exploitation Artisanale	21 377 000	1 033 659 941	nc-
Droit d'instruction	44 550 000	81 675 000	78 870 000
<b>Total</b>	<b>1 267 309 859</b>	<b>3 368 644 524</b>	<b>1 241 539 485</b>

Source : Ministère des Mines Nc : Non communiqué

**Tableau 10 : Situation des liquidations de l'EMAPE par société (en FCFA)**

Entités	2019	2020	2021
Autres (reportés par DGI)		1 033 659 941	
AFRIOR SA	227 100 000	529 700 000	261 800 000
COMINI	36 429 700	479 399 700	4 479 700
Autres			415 448 805
ECOMIN SA		500 000	123 200 000
SOCIETE DE TRAITEMENT ARTISANAL DE L'OR	37 570 000	75 500 000	500 000
SOCIETE DES EXPLOITANTS DE L'OR SARLU	75 000 000	100 000	5 000 000



Entités	2019	2020	2021
PROTEA INT MINING CO.LTD	28 500 000	42 600 000	4 900 000
SAEMO	37 500 000	37 500 000	300 000
MONSIEUR MANO AGALI	20 600 000	36 600 000	
GOLD CENTER SARLU		52 820 000	
SOCIETE DES MINES DE L'AFRIQUE (SOMAF) SARL		46 000 000	200 000
AMAL OR SARL	37 530 000	7 100 000	400 000
GROUPEMENT WAFAKAY	39 600 000	100 000	400 000
SOCIETE DES MINES DE LA REGION D'AGADEZ "MINRA" SARLU		40 000 000	
ADIFOR	22 400 000	12 900 000	4 200 000
MIKAH IMPERIAL SARLU	37 500 000	100 000	400 000
SOTRASIM	37 500 000		300 000
ENTREPRISE IBRAHIM AHMED GATRONI CHERIFINE	37 500 000		300 000
ETABLISSEMENT HASSANE ARBI FAYCAL	37 500 000		300 000
ENTREPRISE AMADOU ABDOURZAKOU		37 500 000	300 000
ENTREPRISE ENM-BTP	37 500 000		300 000
CALEBASSE NIGER	37 500 000		300 000
KILIMANJARO TRADING COMPANY	37 500 000		300 000
LAWALI GOULA OR "SLAGO"		37 500 000	200 000
SOCIETE ARTISANALE D'EXPLOITATION MINIERE DE L'OR		37 500 000	200 000
BEXDRILL SARLU		37 500 000	200 000
MOHAMED ILLIAS ET FRERES		37 500 000	
SOCIETE MOHAMED ILIASS ET FRERES	37 500 000		
LA SOCIETE UPTDM SARLU	37 500 000		
ENT AMADOU ABDOURZAKOU	37 500 000		
MONSIEUR ALGOUBASSE TANKO	16 000 000	16 000 000	
LA SOCIETE PANAFRICAINE POUR L'INVESTISSEMENT	30 000 000		
LA SOCIETE « RAMEY » BTP/H SARLU		24 000 000	
LA SOCIETE JIAQUIANG MINE CO.LTD		24 000 000	
COMEREN		21 000 000	1 000 000
SOCIETE TRANSNATIONALE D'INVESTISSEMENT			21 000 000
L'ENTREPRISE SOTRASIM		20 450 000	
LA SOCIETE WK-MINING SARLU	5 000 000	15 000 000	
ENT MADIARI WOUNKAHANDI	20 000 000		
LA SOCIETE NIGER XIN YANSEN MINING		20 000 000	
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE TRANSPORT D'ENGINEERING ET DE CONSTRUCTION (CITEC SA)		20 000 000	
ENTREPRISE MADIARI WOUNKAHANDI		20 000 000	
LA SOCIETE SAHARA MINING AND ENERGY COMPANY SARL		18 000 000	
LA SOCIETE DINGOABA SA	1 000 000	16 000 000	
SOCIETE DE RECHERCHE MINIERE (SRM) SARL			16 500 000
STE TCHANNOY GOLD CAMPANY	16 000 000		
SOPAMIN SA		11 648 450	500 000
LA SOCIETE HAROUNA GROUPE		12 000 000	
LA SOCIETE WANDA GROUP		11 050 000	
SOCIETE WK-MINING SARLU			11 000 000
LA SOCIETE OHH SARLU		11 000 000	
LA SOCIETE COMIREX	11 000 000		
LA SOCIETE HANSEBERG NIGER		10 500 000	
L'ENTREPRISE MHD SARLU		10 500 000	
LA SOCIETE WANDA GROUP SARLU		10 200 000	
LA SOCIETE AGADEZ MINING SARL	10 200 000		
LA SOCIETE ZHONG RONG GROUP SARL		10 000 000	
SOCIETE MARHABA GOLD SA	10 000 000		
LA SOCIETE TAMESNA MANING SARL		10 000 000	

Entités	2019	2020	2021
SOCIETE DE COMMERCE DE PRODUITS MINIERES CHINE-AFRIQUE			10 000 000
SOCIETE DES MINES SYNTHETIQUES CHINE-AFRIQUE (SMSCA)		10 000 000	
LA SOCIETE DE RECHERCHE MINIERE (SRM) SARL		10 000 000	
LA SOCIETE EMZEGAR MINING		10 000 000	
LA SOCIETE D'ORPAILLAGE, DE BATIMENT, TP ET DE LOCATION		10 000 000	
LA COMPANIE MINIERE DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION (COMIREX 2)		10 000 000	
LA SOCIETE SAHARA MINING COMPANY (SAMICO 1) SARL		10 000 000	
LA COMPANIE MINIERE DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION (COMIREX 1)		10 000 000	
LA SOCIETE DES MINES SYNTHETIQUE CHINE AFRIQUE		10 000 000	
LA SOCIETE KOMABANGOU SARLU	10 000 000		
LA SOCIETE LA KAWARIENNE DES MINES DU NIGER (KAMIN) SARL		10 000 000	
LA SOCIETE ABOUBACAR ANNI (SAA) SARL		10 000 000	
SAHARA MINING AND ENERGY COMPANY	6 000 000	2 700 000	900 000
COMPAGNIE MINIERE DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION			9 500 000
SOCIETE I.N.C NATURELLES RESSOURCES NIGER			9 000 000
LA SOCIETE KHALIF SERVICE SUARL		9 000 000	
LA SOCIETE SAHARA MINING AND ENERGY COMPANY	8 500 000		
MONSIEUR MAAZOU MAHAMADOU		8 350 000	
LA SOCIETE CONFIANCE MG		4 320 000	3 783 600
SOCIETE D'ORPAILLAGE ET DE SERVICES (SOS)			8 000 000
SOCIETE KHABO MINING NIGER		8 000 000	
LA SOCIETE SAHARA MINING COMPANY (SAMICO 2) SARL		8 000 000	
MONSIEUR YARGA AMIDOU	466 972	3 275 342	4 070 174
Etablissement Gado Moumouni	612 000	3 000 000	3 500 000
L'ENTREPRISE ALI SALOU	1 000 000	6 000 000	
LA SOCIETE TENERT MINING		7 000 000	
ENTREPRISE MAS			7 000 000
SOCIETE D'ORPAILLAGE ET DE SERVICE (SOS)			6 600 000
SOCIETE EMEN NIGER SARL			6 560 000
LA SOCIETE SOLISTAR INDUSTRIES	3 000 000	3 500 000	
SOCIETE MOHAMED ELHADJ ILIASS ET FILS SARL			6 500 000
LA SOCIETE GLOBAL TRADING COMPANY SARL		6 500 000	
OMAR & FRERES	6 120 000		
LA SOCIETE OMAR & FRERES		6 120 000	
HAROUNA GROUPE SARL	6 120 000		
L'ETABLISSEMENT SAHEL IMPORT EXPORT		6 000 000	
SOCIETE GENERALE DES INFRASTRUCTURES (SGI)			6 000 000
SOCIETE LAWSEY MINING NIGER SARL		6 000 000	
ENTREPRISE ANT.MG COMPANY			6 000 000
HK HALIDOU KOARA MINING	6 000 000		
L'ETABLISSEMENT ABDOULAYE HALIDOU SADOU		6 000 000	
L'ENTREPRISE ALI SALOU		6 000 000	
COMPAGNIE DES MINES DU NIGER	3 000 000	3 000 000	
LA SOCIETE LA CONFIANCE MG	6 000 000		
LA SOCIETE ARTISANALE D'EXPLOITATION MINIERE DE L'OR		6 000 000	
SOCIETE SAHEL MINING SARL			5 700 000
MINE CRUSTAL	1 000 000	2 200 000	2 000 000
SOCETE GOLD NIGER SCHWEIZA(OR-NIGER-SUISSE) GNSSA SA	5 000 000		
LA SOCIETE FATEEM MINING SARL		5 000 000	

Entités	2019	2020	2021
LA SOCIETE DES MINES DE LA REGION D'AZ"MINRA" SARLU		4 500 000	200 000
LA SOCIETE METALLUM		4 700 000	
GROUPEMENT DOGONEY	4 200 000	200 000	200 000
SOCIETE" CENTRAL GLOBAL ACCESS INTERNATIONAL NIGER"			4 500 000
LA SOCIETE MINE CRUSTAL		4 500 000	
MONSIEUR MOHAMED HOUMA	50 000	4 300 000	
LA SOCIETE N.N EST METALS SARL	4 100 000		
SOCIETE GALGAMI SARLU			4 000 000
SOCIETE ENOR-SARL		2 000 000	2 000 000
SOCIETE DES MINES DE LA REGION D'AGADEZ, NIF/ 60 950/S			4 000 000
SAHARA MINING COMPANY (SAMICO)			4 000 000
S.C.T.P SARLU			4 000 000
SOCIETE ACHIROU ALI GARKI AND SONS	4 000 000		
SOCIETE HUGGUO SARL		4 000 000	
SOCIETE NIGERIENNE DE COMMERCE DES HYDROCARBURES (SNCH)			4 000 000
SOCIETE DE COMMERCE DE PRODUITS MINIERES CHINE-AFRIQUE IMPORT-EXPORT			4 000 000
SOCIETE DE PATRIMOINE DES MINES DU NIGER			4 000 000
ENTREPRISE ANT. MG COMPANY		4 000 000	
LA SOCIETE DE FINANCEMENT & D'INVESTISSEMENT EN AFRIQUE		4 000 000	
COMPAGNIE MINIERE DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION (COMIREX)			4 000 000
LA SOCIETE ALEPH ENERGY-SARL		4 000 000	
LA SOCIETE GROUPE PLANETE D'AFRIQUE SARL		4 000 000	
BARSO	4 000 000		
ENTREPRISE TISMILILIA K.M.T			4 000 000
LA SOCIETE ALAA ADAM	4 000 000		
LA SOCIETE SAHARA MINING COMPANY (SAMICO 3) SARL		4 000 000	
SOCIETE DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION MINIERE (SOREM)			3 600 000
SOCIETE EMZEGAR MINING SARLU			3 550 000
LA SOCIETE SOFOBIS PETROLEUM ET MINES SARL	3 550 000		
SOCIETE DE RECHERCHE MINIERE (SRM)		500 000	3 000 000
SOCIETE GOLDEN BEACH NIGER SARL			3 500 000
SOCIETE CONFIANCE MG SARL		3 000 000	500 000
L'AGENCE TINARAWENE EXPEDITIONS		3 500 000	
SOCIETE DODO GOLD TRADING SARL			3 500 000
SOCIETE SORBON GOLD SARLU			3 500 000
SOCIETE DAN JIWA			3 500 000
LA SOCIETE SUN GOLD SARL		3 500 000	
LA SOCIETE VONDAL SARL	3 500 000		
LA SOCIETE CONFIANCE MG SARL	3 000 000	500 000	
ETABLISSEMENT ARIB IBRAHIM OMAR BABAHMED			3 500 000
LA SOCIETE EMY INTERNATIONAL BUSINESS SARLU		3 500 000	
LA SOCIETE D'IMPORT-EXPORT-COMMERCE GENERAL OMAR&FRERES	3 500 000		
LA SOCIETE BALIMA ZOMBRE ET FRERES	3 500 000		
ETABLISSEMENT KOKA ALI TINDANO			3 500 000
AZUR TRADING SARLU		3 500 000	
ENTREPRISE MOHAMED ABDOULAYE			3 500 000
L'ENTREPRISE TALISSI		3 500 000	
SOCIETE SOMA - TRANS SARLU			3 150 000
L'ENTREPRISE TINNI IBRAHIME	3 000 000	119 838	



Entités	2019	2020	2021
L'ETABLISSEMENT YARGA AMIDOU	3 000 000		
STE HK HALIDOU KOARA	3 000 000		
SOCIETE DYNAR SARL		3 000 000	
SOCIETE SAHARA MINING AND ENERGY COMPAGNY SARL		3 000 000	
SEA GATE MINERAL	3 000 000		
SOCIETE " BESENGAU NIGER " SA			3 000 000
SOCIETE D'ORPAILLAGE ET SERVICE		3 000 000	
L'ETABLISSEMENT KOKA ALI TINDANO		3 000 000	
PAR L'ETS HAROUNA OUMAROU	3 000 000		
SOCIETE SOMALOR SARLU			3 000 000
L'ENTREPRISE YADINE BTP		3 000 000	
SOCIETE HAROUNA GROUPE SARL		3 000 000	
SOCIETE RAFMOH GOLD SARLU			3 000 000
SOCIETE GENERALE DES INFRASTRUCTURES			3 000 000
SOCIETE RAHMA SARLU			3 000 000
SOCIETE CONFIANCE MINING SARL			3 000 000
LA SOCIETE INKH GOLD NIGER	3 000 000		
LA SOCIETE ENOR-SARL		3 000 000	
LA SOCIETE AMERICAN INTERNATIONAL MINING GROUP		3 000 000	
ETABLISSEMENT ABDOU MOUSSA ET FILS			3 000 000
LA SOCIETE HALIDOU KOARA MINIER-SARL		3 000 000	
ETABLISSEMENT MADIARI WOUNKAHANDI BOURGOU SEBI			3 000 000
LA SOCIETE RAFMO GOLD SARLU	3 000 000		
GOBIR COMMERCE GENERALE	3 000 000		
LA SOCIETE ARISTOCRAT NIGER LTD SARLU	3 000 000		
BIRGUI ZAKOU LA SOCIETE UNIPERSONNELLE			3 000 000
LA SOCIETE GOLD NIGER SCHWEIZ	3 000 000		
LA COMPAGNIE D'AFFAIRES ET DE BUSINESS INTERNATIONAL-AIR		3 000 000	
LA SOCIETE HARMAG INTERNATIONAL RESOURCES	3 000 000		
LA SOCIETE TCHANNYO GOLD COMPANY	3 000 000		
LA SOCIETE NN EST METALS SARL		3 000 000	
LA SOCIETE AFRI OR SA		3 000 000	
LA SOCIETE AGAG	1 000 000	1 000 000	1 000 000
COMPAGNIE D'AFFAIRES ET DE BUSINESS INTERNATIONAL-AIR (AIR-CABI) SARL			3 000 000
TCHANNYO GOLD COMPANY	1 330 908	800 000	800 000
BALIMA ZOMBRE ET FRERES		700 000	1 900 000
SOCIETE CONFIANCE MG		2 533 800	
PACIFIC TRADING COMPANY SARL		2 500 000	
SOCIETE HAMADOU ET FILS			2 500 000
SOCIETE DES MINES DE LA REGION D'AGADEZ		2 500 000	
SOCIETE ARTISANALE D'EXPLOITATION MINIERE			2 500 000
SOCIETE FEDA MINING NIGER LIMITED SARL			2 500 000
L'ENTREPRISE IMMO LUXE		2 500 000	
SOCIETE JINXIN INTERNATIONAL TRADING			2 500 000
SOCIETE BUSINESS CITY SARLU			2 500 000
LA SOCIETE SORAI ISSA		2 500 000	
LA SOCIETE ISMONI	2 500 000		
LA SOCIETE HUGGUO SARL		2 500 000	
LA SOCIETE BOBATI MINES NIGER SARL		2 500 000	
LA SOCIETE MARGUI SOUVERAIN		2 500 000	
LA SOCIETE BOUCHRA INTERNATIONAL SARL	2 500 000		
LA SOCIETE HAMADOU & FILS		2 500 000	

Entités	2019	2020	2021
LA SOCIETE SAHARA-MINING AND ENERGY COMPANY SARL		2 500 000	
LA SOCIETE ILLAH.COM(S.I.C)		2 500 000	
ENTREPRISE SEIDOU MOREY			2 500 000
EMZEGAR-MINING		2 000 000	500 000
LA SOCIETE FAROUK OR SARLU		2 500 000	
LA SOCIETE MASS KELLI SARL		2 500 000	
LA SOCIETE GANDOU OR « SOGANDOR » SARL		2 500 000	
YARGA AMIDOU	226 209	1 947 740	300 000
MANO AGHALI			2 400 000
SOCIETE DES MINES DU NIGER	2 100 000	100 000	100 000
SOCIETE D'ORPAILLAGE ET SERVICE (SOS)			2 134 440
ETABLISSEMENT ABDOUL NASSER OUMAROU			2 100 000
LA SOCIETE ZHONG RONG GROUP	1 000 000	1 050 000	
LA SOCIETE "SANYI INTERNATIONAL SARL"	2 000 000		
LA SOCIETE TENERT MINING SARL		2 000 000	
SOCIETE BETON+NIGER SARL, NIAMEY-NIGER			2 000 000
SOCIETE ACTUALIS GROUP AG SARL	2 000 000		
SOCIETE NIGER GOLD SARL			2 000 000
SOCIETE AKALAWS MINING SARL NIAMEY			2 000 000
SOCIETE YALG-OR SARL		2 000 000	
SOCIETE FEDA MINING NIGER LTD SARL			2 000 000
SOCIETE ISAMAS SARLETE DES PRODUITS MINIERES DU NORD			2 000 000
SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE RECHERCHES MINIERES,	2 000 000		
SOCIETE MINIERE ET COMMERCIALE (SOMIC)			2 000 000
SOCIETE HAIBALLA-LAWALI OR « SOHALA OR »			2 000 000
SOCIETE SOGELMA SA			2 000 000
SOCIETE DE RECHERCHE et D'EXPLOITATION MINIERE(SOREMI)	2 000 000		
SOCIETE STPC SARL-U			2 000 000
SOCIETE HAMIDAN MINING « HM » SARLU			2 000 000
SOCIETE "SALAM INVESTMENT" SARL			2 000 000
L'ETABLISSEMENT HAROUNA MAITO		2 000 000	
SOCIETE INDUSTRIELLE DE RENTABILITE AURIFERE SARLU			2 000 000
SOCIETE D'ORPAILLAGE ET DE PRESTATION DE SERVICE L'AÏR (SOPSA) SARL			2 000 000
LA SOCIETE JIAQIANG MINE CO, LTD SARL		2 000 000	
ENTREPRISE "TERMIT DJADO SARL"			2 000 000
LA SOCIETE D'EXPLOITATION MINIERE "SEMI"	2 000 000		
LA SOCIETE AMERICAN INTERNATIONAL		2 000 000	
LA SOCIETE ENOR SARL		2 000 000	
ENTREPRISE ILLIAS OUSMANE BTP/H "GTS"			2 000 000
LA SOCIETE KANA MARKET		2 000 000	
GALGAMI SARLU, NIF: 75 571/R, Tél: (+227) 96 73 28 81			2 000 000
LA SOCIETE « SIDIKE »SARL		2 000 000	
ENTREPRISE BEIDA SADOU			2 000 000
LA SOCIETE PLANET MINING SARL	2 000 000		
LA SOCIETE SOFOBIS PETROLEUM & MINES NIGER		2 000 000	
LA SOCIETE ALJADID OR "S.A. O" SARLU		2 000 000	
LA SOCIETE SMALL SCALE MINING SOLUTIONS « 2SM SOLUTIONS » SARL		2 000 000	
LA SOCIETE JINLOTO MINING COMPANY SARL		2 000 000	
LA SOCIETE HAMADOU ET FILS SARL		2 000 000	
LA SOCIETE DE RECHERCHE AND EXPLOITATION COMPANY (REXCO) SARL		2 000 000	



Entités	2019	2020	2021
ETABLISSEMENT BULKASSOUM YOUNOUS	2 000 000		
COMPAGNY MINIERE DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION		1 000 000	1 000 000
EMZEGAR MINING	1 500 000		500 000
ENTREPRISE " ABBO BILLALAN" SARLU			2 000 000
LA SOCIETE HS TRADING SARLU		2 000 000	
LA SOCIETE OR.COM "S.O.C"		2 000 000	
LA SOCIETE AFRICA INVESTISEMENT	2 000 000		
CENTRAL GLOBAL ACCESS INTERNATIONAL NIGER			2 000 000
AGAG SARL	2 000 000		
LA SOCIETE "NIGER BASSIN MINING AND MINERALS"SARL		2 000 000	
LA SOCIETE BEXDRILL SARLU		2 000 000	
SOCIETE DES RECHERCHES MINIERES (SRM)		1 800 000	
AGAG	100 000	100 000	1 600 000
HK Halidou Koara Minier-sarl	1 753 124		
SOCIETE GENERALE D'INFRASTRUCTURES (SGI)			1 600 000
PANAFRICAINNE POUR L'INVEST AU NIGER	1 500 000		
LA SOCIETE TCHANNYO GOLD CAMPANY	1 500 000		
LE GROUPEMENT DAGONEY		1 500 000	
PANAFRICAINNE POUR L'INVESTISSEMENT	1 500 000		
SOCIETE DES MINES SYNTHETIQUES CHINE AFRIQUE		1 000 000	500 000
SOCIETE AIR-IMPORTE.SARLU			1 500 000
SOCIETE "RAMEY " BTP/H SARLU		1 500 000	
PANAFRICAINNE POUR L'INVESTISSEMENT AU NIGER		1 500 000	
SOCIETE, I.N.C NATURELLES RESSOURCES NIGER			1 500 000
LE GROUPE PLANETE D'AFRIQUE SARL		1 500 000	
WANDA GROUP		1 000 000	500 000
LA SOCIETE "ZHONSHUN INTERNATIONAL MINING"	1 500 000		
LA COMPAGNIE INTERNATIONALE DE TRANSPORT D'ENGINEERING ET DE COMMUNICATION	500 000	1 000 000	
GALGAMI SARLU			1 500 000
HUGGUO SARL		100 000	1 400 000
COMIREX	500 000	500 000	500 000
WK MINING SARLU		700 000	700 000
MONSIEUR ISSAKA ABDOU,COMMERCE GENERAL		1 200 000	
SOCIETE 3M TRADING			1 200 000
SAHARA MINING COMPAGNY (SAMICO)			1 100 000
JIAQIANG MINE CO LTD		1 100 000	
LA SOCIETE BALIMA ZOMBRE & FRERES		1 014 000	
SOCIETE DE RECHERCHE MINIERES	1 000 000		
SOCIETE SAMI-HYDRO-COMMERCE			1 000 000
L'ETABLISSEMENT ABDOULAYE HALIDOU SADOU		1 000 000	
SOCIETE SONEXA SARL			1 000 000
SOCIETE DE BATIMENT, DE TRAVAUX PUBLIS ET DE LOCATION SARLU			1 000 000
NIGER XIN YANSEN MINING		500 000	500 000
L'ENTREPRISE SOTRASIM		1 000 000	
SOCIETE MINES DE L'ESPOIR			1 000 000
TRANSNATIONALE D'INVESTISSEMENT			1 000 000
SOCIETE MOHAMED ILLIAS ET FILS			1 000 000
SOCIETE NIGERIENNE DE COMMERCE DES HYDROCARBURES			1 000 000
SOCIETE NIGERIENNE DES TRAVAUX PUBLICS ET D'ORPAILLAGE SARL			1 000 000
LA SOCIETE ZHONGSHUN INTERNATIONAL	1 000 000		
SOCIETE EMZEGAR MINING			1 000 000
SOCIETE SMALL SCALE MINING SOLUTIONS			1 000 000



Entités	2019	2020	2021
SOCIETE DE RECHERCHE AND EXPLOITATION COMPANY (REXCO) SARL		1 000 000	
SOCIETE WK- MINING SARLU			1 000 000
SOCIETE TRANSNATIONALE D'INVESTISSEMENT (TRANSVEST)			1 000 000
Société de Recherches Minières (SRM)			1 000 000
SOCIETE "CENTRAL GLOBAL ACCESS			1 000 000
SOCIETE CHINA AFRICA BULDING MATERIEL			1 000 000
SOCIETE LA CONFIANCE MG	1 000 000		
SALAM INVESTMENT SARL, NIF :76 493/R, TEL : 99 30 93 72			1 000 000
SOCIETE ABBARCI MINING	1 000 000		
SOCIETE EMEN-NIGER SARL			1 000 000
MARHABA GOLD S.A		500 000	500 000
LA SOCIETE SMALL SCALE MINING SOLUTIONS « 2SM SOLUTIONS »		1 000 000	
GTS SARL			1 000 000
ENTREPRISE "TERMIT DJADO SARL", NIF: 65 941/R, Tél: (+227) 97 93 30 90			1 000 000
ANT.MG COMPANY, NIAMEY-NIGER			1 000 000
COMPAGNIE MINIERE D'EXPLOITATION ET DE RECHERCHE AU NIGER	1 000 000		
LA SOCIETE ABOUBACAR ANNI (SAA)SARL		1 000 000	
ABBARCHI MINING		1 000 000	
ENTREPRISE BOUBOU TRAORE SOUMANA			1 000 000
LA SOCIETE D'EXPLOITATION DES MINES DU NIGER		1 000 000	
GROUPE PLANETE D'AFRIQUE SARL		1 000 000	
COMPAGNIE MINIERE DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION (COMIREX)			1 000 000
LA SOCIETE CHALLENGE INTERNATIONAL GROUP SARL		1 000 000	
LA SOCIETE FATEEM-MINING SARL		1 000 000	
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE TRANSPORT D'ENGINEERING ET DE CONSTRUCTION (CITEC), NIF: 25 848/S, Tel: 96 98 82 12			1 000 000
JIAQIANG MINE CO, LTD			1 000 000
LA SOCIETE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN AFRIQUE		1 000 000	
LA SOCIETE NIGER XIN YANSEN MINING SARL		1 000 000	
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE TRANSPORT D'ENGINEERING ET DE CONSTRUCTION(CITEC)		1 000 000	
COMPAGNIE MINIERE DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION		1 000 000	
LA SOCIETE "SANYI INTERNATIONAL SARL"	1 000 000		
MONSIEUR ALHASSANE MOUHAMADOUNE	950 000		
EMZEGAR -MINING			900 000
HK HALIDOU KOARA MINIER	300 000	300 000	300 000
TCHANNYO GOLD COMPANY	800 000		
SAHARA MINING AND ENERGY COMPAGNY	300 000		500 000
KHALIF SERVICE SUARL		400 000	400 000
SALIFOU HOUCHE			750 000
MONSIEUR MOHAMED ALGABID HAMADAN	750 000		
SOCIETE MEG Rs NIGER			750 000
ETS KOKA ALI TINDANO		259 662	484 780
SOCIETE BALIMAZOMBRE ET FRERES		720 000	
N.N EST METALS (SONNEST) SARL		200 000	500 000
GOLD SHINING SARL	300 000	400 000	
ETS GADO MOUMOUNI		612 000	
SOCIETE IMMOBILIERE ET DE GESTION D'OPERATIONS DES INTERMEDIAIRES DE COMMERCE SARL			600 000



Entités	2019	2020	2021
SOCIETE D'ORPAILLAGE ET DE SERVICES (SOS) SARLU			600 000
SOCIETE D'EXPLOITATION MINIERE RAW LAND			600 000
MADAME AISSATOU ABDOULAYE TONDI,ETS FAMA-COMMERCE GENERAL		600 000	
TENERT MINING SARL		300 000	300 000
SHUMA MINING SARL			600 000
ISAMAS SARL			600 000
LA SOCIETE ACHIROU ALI GARKI AND SONS LIMITED SARL	600 000		
ENOR-SARL			600 000
LA SOCIETE D'ORPAILLAGE ET SERVICES SOS	600 000		
CONFIANCE MG	300 000	300 000	
KIMS-MINES			600 000
LA SOCIETE AKALAWS MINING SARL		575 000	
L'Entreprise Tinni Ibrahim	567 782		
LA COOPERATIVE FASSO	550 000		
SOCIETE 3M TRADING SARL			500 000
SOCIETE SOFOBIS PETROLEUM & MINES		500 000	
SOCIETE PLANET MINING SARL	500 000		
PATROCO			500 000
SOCIETE TCHILLALT BTP/H			500 000
Société d'Orpailage et de Services (SOS) BP: 199 Agadez			500 000
L'ENTREPRISE MOULAYE ET FRERES	500 000		
SOCIETE ENOR SARL		500 000	
SOCIETE SAHARA GOLDFIELDS SAU			500 000
LA SOCIETE TERA GOLD	500 000		
ZONG RONG GROUP SARL			500 000
SANYI INTERNATIONAL SARL	100 000	300 000	100 000
SOCIETE ZOUB GROUPE			500 000
L'ENTREPRISE ANT.MG COMPANY		500 000	
L'ETABLISSEMENT HAROUNA OUMAROU	500 000		
SOCIETE ABOUBACAR ANNI (SAA) SARLU		500 000	
SOCIETE OHH SARLU, NIF: 39 729/S, Tel: 80 00 00 59			500 000
Société d'Industrie et de Technologies d'Agriculture et de Service (SITAS)			500 000
SOCIETE R-J MINING GROUP			500 000
MARHABA GOLD S;A	500 000		
SOCIETE AGADEZ MINING SARL			500 000
LA SOCIETE YARGA AMIDOU		500 000	
SOCIETE « RAMEY » BTP/H SARLU			500 000
SOCETE MEG Rs	500 000		
SOCIETE TAMESNA MANING SARL		500 000	
SOCIETE D'ORPAILLAGE ET DE SERVICES(SOS)			500 000
L'ETABLISSEMENT GADO MOUMOUNI		500 000	
SOCIETE D'ORPAILLAGE DE BATIMENT TP ET DE LOCATION		500 000	
SOCIETE COMMERCE ET TRAVAUX PUBLICS (C.T.P) SARLU			500 000
LA SOCIETE TAMESNA MINING SARL		500 000	
M. MOHAMED ADAM			500 000
L'ENTREPRISE LAW A AGHALI		500 000	
SOCIETE AMINE HARAKA INTERNATIONAL			500 000
SOCIETE INDUSTRIELLE DE RENTABILITE AURIFERE			500 000
M. HK HALIDOU KOARA MINIER-SARL			500 000
L'ENTREPRISE D'EXPLOITATION MINIERE(EEMO)	500 000		
SOCIETE PHOENIX PRECIOUS METAL	500 000		
SOCIETE "BESENGAU NIGER" SA			500 000

Entités	2019	2020	2021
SOCIETE BETON+NIGER SARL			500 000
SOCIETE JIAQUIANG MINE CO. LTD			500 000
SOCIETE SAAD TRADING SARL			500 000
NIGER GOLD SARL, NIAMEY-NIGER			500 000
SOCIETE SAHARA MINING AND ENERGY	500 000		
SOCIETE KANA MARKET		500 000	
SOCIETE ABOUBACAR ANNI (SAA) SARLU, NIF: 66 063/P, Tel: 90 48 97 13			500 000
SOCIETE KAWARIENNE DES MINES SARL, NIF : 55 333/P, Tel: 96 98 24 25			500 000
SOCIETE « COMPAGNIE D'AFFAIRES ET DE BUSINESS			500 000
Société KOMABANGOU SARLU			500 000
SOCIETE D'ORPAILLAGE ET DE PRESTATION			500 000
L'ENTREPRISE SOTRASIM SARL		500 000	
SOCIETE « SALAM INVESTMENT » SARL			500 000
MINES SYNTHETIQUES CHINE AFRIQUE		500 000	
SOCIETE TAMESNA MINING SARL, NIF: 68 355/P, Tel: 96 98 43 23			500 000
MINES SYNTHETIQUES CHINE AFRIQUE (SMSCA) SARL			500 000
SOCIETE TNS SALAM SARL			500 000
SOCIETE DES TRAVAUX ET D'EXPLOITATION			500 000
L'ENTREPRISE IDS SARLU		500 000	
SOCIETE D'ORPAILLAGE, DE BATIMENTS TP ET DE LOCATION			500 000
SOCIETE CITY LOGISTICS			500 000
L'AFRICAIN DE L'ENERGIE AU SAHEL (A.E.S)		500 000	
STE SOPAMIN		500 000	
SOCIETE D'ORPAILLAGE ET DE SERVICE(SOS)		500 000	
LA SOCIETE YALG-OR SARL		500 000	
RAFMOH GOLD SARLU			500 000
TRAIDING COMPANY(PATRACO)		500 000	
SOCIETE N.N-EST METALS			500 000
WALID SARL			500 000
SOCIETE NARE ET FRERES			500 000
WANDA GROUP SARLU			500 000
NETWORK SERVICE NIGER			500 000
LENTREPRISE YADINE BTP		500 000	
ZHONG RONG GROUP SARL		500 000	
Société BALIMA ZOMBRE ET FRERES			500 000
SOCIETE MINIERE ET COMMERCIALE (SOMIC			500 000
SOCIETE D'INDUSTRIES DE TECH D'AGRI ET DE SERVICE		500 000	
LA SOCIETE ACHIROU ALI GARKI AND SONS	500 000		
LA SOCIETE JIAQUIANG MINE CO		500 000	
LA SOCIETE SAHARA MINING AND ENERGY	500 000		
GROUPEMENT WAFKEY	500 000		
LA SOCIETE KAWARIENNE DES MINES SARL		500 000	
LA SOCIETE DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION MINIERE(SOREMI)	500 000		
LA SOCIETE KOMABANGOU SARLU		500 000	
LA SOCIETE DE RECHERCHE MINIERE		500 000	
LA SOCIETE ILLAH.COM	500 000		
ENTREPRISE SOTRASIM SARL, NIF : 41 346/S, Tel: 90 24 02 02			500 000
LA SOCIETE JINLOTO MINING COMPANY (JMC) SARL	500 000		
LA SOCIETE ACTUALIS GROUP AG SARL	500 000		
LA SOCIETE KOKA ALI TINDANO SARLU		500 000	
LA SOCIETE DES MINES DU NIGER	500 000		
ETS AHABO ET FILS			500 000



Entités	2019	2020	2021
LA SOCIETE DES MINES DU SAHEL	500 000		
LA SOCIETE OSBORN	500 000		
LA SOCIETE DES MINES SYTHETIQUES(SMSCA)		500 000	
LA SOCIETE SANYI INTERNATIONAL	500 000		
LA SOCIETE « SAFIATOU INTERNATIONAL RICE COMPANY-SIRC »		500 000	
AGADEV MINING SARL			500 000
ETABLISSEMENT MIM			500 000
LA SOCIETE JIAQUIANG MINE CO		500 000	
LA SOCIETE D'EXPLOITATION MINIERE (SEMI)	500 000		
LA SOCIETE KAMAL OR « SOKAMOR » SARLU		500 000	
ALEPH ENERGY-SARL		500 000	
LA SOCIETE KHABO MINING NIGER		500 000	
LA SOCIETE DINAR.SARL		500 000	
LA SOCIETE LA KAWARIENNE DES MINES DU NIGER		500 000	
LA SOCIETE AFRICA INVESTISEMENT	500 000		
LA SOCIETE N.N.EST METALS SARL		500 000	
LA SOCIETE D'ORPAILLAGE ET SERVICES (S.O.S)		500 000	
LA SOCIETE NOURI TRANSPORT SERVICES	500 000		
LA SOCIETE D'ORPAILLAGE ET SERVICES (SOS)	500 000		
LA SOCIETE OR.COM (SOC)	500 000		
LA SOCIETE ARTISANALE D'EXPLOITATION MINIERE DE L'OR "S.E.M.A.O "SARL		500 000	
LA SOCIETE "BEXDRILL SARLU		500 000	
LA SOCIETE AFRIQUE PERFORMANCE BUSINESS	500 000		
ENTREPRISE AIR IMPORT-EXPORT			500 000
HAIBALLA-LAWALI OR "SOHALA-OR			500 000
GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE « GOMNI »			500 000
LA SOCIETE ARTISANALE D'EXPLOITATION MINIERE DE L'OR (S.E.M.A.O YARIMA)		500 000	
BIRGUI ZAKOU LA SOCIETE UNIPERSONNELLE A			500 000
ENTREPRISE TAKOLTE			500 000
L'ETS. SIDI AMAR & FILS	500 000		
Abbarchi Mining SARL			500 000
ETS ABDOUL NASSER OUMAROU		500 000	
ENTREPRISE TISMILILIA.BTP/H SARLU			500 000
LA SOCIETE ARTISANALE D'EXPLOITATION MINIERE DE L'OR « S.A.E.M.O »		500 000	
ETABLISSEMENT SAHEL IMPORT-EXPORT		500 000	
ENTREPRISE ILLIAS OUSMANE BTP/H « GTS » SARL			500 000
COMPAGNIE D'AFFAIRES ET DE BUSINESS INTERNATIONAL-AIR		500 000	
LA COMPAGNIE MINIERE DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION (COMIREX)		500 000	
ABBO BILLALAN SARLU			500 000
LA SOCIETE KHABO MINING NIGER		500 000	
LA SOCIETE "UNITED STATES OF GOLD MINE"	500 000		
LA COMPAGNIE MINIERE DU NIGER	500 000		
LA SOCIETE GROUPE PLANETE D'AFRIQUE SARL		500 000	
LA SOCIETE « GROUPE DOMMO »		500 000	
DINGOABA SA			500 000
LA SOCIETE LAWSEY MINING NIGER SARL		500 000	
LA SOCIETE MANGA-KAWAR-MINES SARLU		500 000	
LA SOCIETE MARHABA GOLD SA	500 000		
LA SOCIETE HALIDOU KOARA MINIER SARL		500 000	
LA SOCIETE « MARHABA GOLD S.A	500 000		
LA SOCIETE ALJADID OR		500 000	
LA SOCIETE NIGER BASSIN MINING AND MINERAL SARL	500 000		



Entités	2019	2020	2021
K.L.F HOLDING SARLU, NIAMEY-NIGER			500 000
ENTREPRISE MHD SARLU		500 000	
LA SOCIETE HAMADOU ET FILS		500 000	
LA SOCIETE « SIDIKE » SARL		500 000	
ENTREPRISE TERMIT DJADO SARL			500 000
ENTREPRISE MHD SARLU, NIF : 18 623/S, Tel: 90 84 18 75			500 000
LA SOCIETE HAMIDAN MINING « HM » SARLU		500 000	
LA SOCIETE OR.COM(S.O.C)		500 000	
LA SOCIETE AMZEGAR MINING	500 000		
ETABLISSEMENT MADIARI WOUNKAHANDI BOURGOU			500 000
KOMABANGOU SARLU		500 000	
LA SOCIETE "MAF" SARLU		500 000	
LA SOCIETE HAROUNA GROUPE SARL		500 000	
LA SOCIETE SAHARA MINING AND ENERGY COMPAGNY SARL		500 000	
LA SOCIETE HK HALIDOU KOARA MINING-SARL	500 000		
ETABLISSEMENT HAROUNA MAITO			500 000
ENTREPRISE DOUDOU SEYDOU	500 000		
LA SOCIETE SAW AND SONS		500 000	
L'ENTREPRISE BEIDA SADOU		500 000	
LA SOCIETE HUGGUO SARL		500 000	
DINGOABA		500 000	
ENTREPRISE YACOUBA SADOU			500 000
LA SOCIETE AGADEZ MINING SARL	500 000		
HK HALIDOU KOARA MINIER SARL		475 723	
LA SOCIETE ALHASSANE MOUHAMADOUNE	450 000		
Société Abbo Bilalane			400 000
SOCIETE DES RECHERCHES MINIERES	400 000		
MONSIEUR ABBO BILALANE		400 000	
ALEPH ENERGY SARL		200 000	200 000
AMERICAN INTERNATIONAL MINING GROUP		100 000	300 000
KHABO MINING NIGER SARL		400 000	
Solistar Industries	394 407		
ENTREPRISE TALISSI			362 664
LA SOCIETE USINE DE TRAITEMENT ET DE TRI DU DECHET METALLIQUE SARLU		350 000	
ANGEL SARL	333 285		
SOCIETE WANDA GROUP SARLU			325 000
YALG-OR SARL		100 000	200 000
SOCIETE UPTDM SARLU			300 000
SOCIETE ALAA SARL			300 000
Mohamed Iliass et Frères			300 000
SOCIETE A&A MINING			300 000
NIGER OR			300 000
SAHARA MINING AND ENERGY CAMPAGNY			300 000
SOCIETE MOHAMED ELHADJI ILLAS ET FILS « TAMAYORTE » SARL			300 000
LAWSEY MINING NIGER SARL		300 000	
SOCIETE REC-CTPM SARLU			300 000
LAWSEY MINING NIGER SARL, NIF: 68200/P, TEL: 96 52 70 33			300 000
SOCIETE D'EXPLOITATION MINIERE (SEMI)			300 000
ETABLISSEMENT ABDOULAYE HALIDOU SADOU, NIF: 19 632/S			300 000
GOLD SHINNING SARL			300 000
AGENCE POTENTIEL NIGER	100 000	100 000	100 000
CONFIANCE MG SARL			300 000



Entités	2019	2020	2021
ABDOU SAMAD ABDOULAYE AMADOU		300 000	
ENTREPRISE ALI SALOU, NIF: 44 860/S, TEL: 96 87 71 15			300 000
ETABLISSEMENT ABDOULAYE HALIDOU SADOU		300 000	
ISMONI	100 000	100 000	100 000
ENTREPRISE ALI SALOU		300 000	
ETABLISSEMENT BONKANEY			300 000
GOLD SHINING	200 000		100 000
ETS BULKASSOUM YOUNOUS	100 000	100 000	100 000
ENTREPRISE ADAMOUM MADE HAMIDOU			300 000
KILIMANDJARO TRADING COMPANY			300 000
KILIMANDJARO TRADING COMPANY(STKC)		300 000	
ENTREPRISE ANT MG COMPANY			300 000
ENT TINNI IBRAHIME		293 022	
GRUPE SONEF GSM	276 000		
L'ENTREPRISE ANT.MG COMPANY		250 000	
MONSIEUR ASSIGUID SAIDI		250 000	
LE GROUPE PLANETE D'AFRIQUE SARLU		250 000	
LA SOCIETE DES PRODUITS MINIERES DU NORD		250 000	
Yakhiya Moussana Alkabouss			240 000
N.N EST METALS SARL	200 000		
PLANET MINING	100 000		100 000
SORAI ISSA SARLU		100 000	100 000
NIGER MINING COMPANY (NMC)			200 000
SOCIETE "RAMY"BTP/H SARLU, NIF: 22 748/S, Tel: 90 04 11 50			200 000
SOCIETE METALLUM, NIF: 68 425/P, Tel: 90 18 16 60			200 000
SOCIETE NIGERIENNE DE COMMERCE D'HYDROCARBURES (SNCH) SARL			200 000
SOCIETE ABARCHI MINING SARL			200 000
SOREMI	100 000	100 000	
OR.COM (S.O.C)			200 000
MASS KELLI SARL		100 000	100 000
Société YARGA AMIDOU			200 000
SOCIETE AIR SARL		200 000	
MONSIEUR IBRAHIM AHMADOU		200 000	
NIGER BASSIN MINING AND MINERALS		100 000	100 000
MINE CRUSTIAL			200 000
SOCIETE AFRICA INVESTMENT	100 000		100 000
MONSIEUR IBRAHIM KOUNNOUR		200 000	
ACTUALIS GROUP "AG" SARL	100 000		100 000
KHABO MINING NIGER SARL, NIF: 62 894/P, TEL: 96 50 99 40			200 000
GRUPE PLANETE D'AFRIQUE			200 000
ILLAH.COM (S.I.C)			200 000
KHABO MINING NIGER			200 000
LA SOCIETE MINE CRUSTAL SARLU	200 000		
ENTREPRISE AMADOU MOUNKAILA		100 000	100 000
LA SOCIETE DES PRODUITS MINIERES DU NORD	200 000		
LA SOCIETE "RAMY" BTP/H		200 000	
LA SOCIETE D'EXPLOITATION DES MINES DU NIGER(SEMIN)		200 000	
ALAA ADAM SARL			200 000
GRUPE PLANETE D'AFRIQUE		200 000	
BOBATI MINES NIGER SARL		100 000	100 000
FATEEM MINING SARL			200 000
AIR SARL			200 000
LA SOCIETE ANGEL SARL	182 978		



Entités	2019	2020	2021
MONSIEUR TINNI IBRAHIM	181 023		
ENTREPRISE TINNI IBRAHIM	180 173		
LE GROUPEMENT DES EXPLOITANTS DE GYPSE DE MADAOUA		180 000	
SOCIETE DES PRODUITS MINIERES DU NORD			180 000
SOCIETE FATEEM-MINING SARL		150 306	
MONSIEUR KHAMDANE EKANAT IMOLAN			150 000
MONSIEUR IBRAHIM YAHAYA			150 000
LA SOCIETE BARSO INGENIERIE CIVIL ET BTP	150 000		
ENT MOHAMED ABDOULAYE			132 392
S.A.E.M.O	107 000		
NIGER GOLD SARL			100 000
SOCIETE PACIFIC TRADING COMPANY SARL, NIF: 11 957/R,			100 000
SOCIETE NIIMA GROUPE SARL	100 000		
L'ENTREPRISE SALICK DAHA SARL UNIPERSONNELLE		100 000	
SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE RECHERCHES MINIERES (SERMINE)			100 000
TAJARJANAT SARLU	100 000		
MINEURS KAWARIENS (SOMIKA)		100 000	
Société des Mineurs Kawariens (SOMIKA)			100 000
SOCIETE CENTRAL GLOBAL ACCESS INTER NATIONAL NIGER "AfricaManganese Mine"			100 000
SOCIETE PACIFIC TRADING COMPANY SARL		100 000	
SOCIETE HAIBALLA-LAWALI OR			100 000
SOCIETE KANA MARKET SARL		100 000	
SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE RECHERCHES MINIERES(SERMINE)		100 000	
SOCIETE DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION MINIERES (SOREMI)			100 000
SOCIETE D'EXPLOITATION MINIERE(SEMI)		100 000	
SOCIETE SOFOBIS PETROLEUM & MINE NIGER,			100 000
SOCIETE D'ORPAILLAGE ET SERVICE SOS	100 000		
SOCIETE DES MINEURS KAWARIENS	100 000		
Société Balima Zombre et Freres			100 000
Société d'Exploitation Minière (SEMI)			100 000
MONSIEUR SEYDOU IDI MAIGA		100 000	
Société d'Exploitation Minière (SEMI)			100 000
SOCIETE D'EXPLOITATION MINIERE	100 000		
SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE RECHERCHES MINIERES		100 000	
SOCIETE D'EXPLOITATION MINIERE (SEMI)			100 000
MARGUI SOUVERAIN-SARLU			100 000
SOCIETE DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION MINIERE(SOREM)		100 000	
SOCIETE KANA MARKET SARL, NIF: 49 550/P, Tel: 96 47 47 00			100 000
Société des Exploitations de l'or (Concassage Tajarjanat) SARLU			100 000
SOCIETE GENERALE D'INFRASTRUCTURE « SGI » SARL			100 000
SOCIETE ARTISANALE D'EXPLOITATION D'OR			100 000
SOCIETE SIDIKE SARL, NIF: 68 575/P, Tel: 90 43 82 20			100 000
SOCIETE D'ORPAILLAGE ET DE PRESTATION DE SERVICE DE L'AIR			100 000
BOUCHARA INTERNATIONAL SARL	100 000		
Groupement d'Intérêt Economique GOMNI			100 000
HAMADOU ET FILS SARLU		100 000	
ANGEL SARL		100 000	

Entités	2019	2020	2021
ISSAKA ABDOU COMMERCE GENERAL		100 000	
JIAQIANG MINE CO			100 000
ENTREPRISE ABBO BILLAN SARLU			100 000
ENTREPRISE AHMED AHMOUDOU FAYCAL			100 000
ETS HAROUNA MAITO			100 000
LA SOCIETE MARGUI SOUVERAIN SARLU		100 000	
ACTUALIS GROUP"AG" SARL		100 000	
ALHASSANE MOUHAMADOUNE	100 000		
GIE GOMNI		100 000	
ETABLISSEMENT BEIDA SADOU			100 000
ENTREPRISE AMADOU MOUNKAILA,			100 000
BETON+ NIGER SARL			100 000
AFRICA INVESTMENT		100 000	
ENTREPRISE IMMO LUXE		100 000	
PLANETE MINING		100 000	
BUSINESS CITY SARLU			100 000
BOUCHRA INTERNATIONAL		100 000	
ENTREPRISE IMMO LUXE, NIF: 48 174/S, Tel: 96 38 33 33			100 000
ANGEL NIGER			100 000
LA SOCIETE SIDIKE SARL		100 000	
LA SOCIETE SOFOBIS PETROLEUM & MINE		100 000	
ENT SEYDOU MOREY			100 000
BOUCHRA INTERNATIONAL SARL			100 000
HAMADOU ET FILS SARLU, NIF: 47 115/P, tel: 96 65 40 40			100 000
AKALAWS MINNG SARL			100 000
SOCIETE MINIERE ET COMMERCIALE « SOMIC » SARL			92 930
Société Achirou Ali Garki And Sons Limited Sarl			80 000
LA SOCIETE USINE DE PRETRAITEMENT ET DE TRI DU DECHET METALIQUE		80 000	
SOCIETE MEG Rs.NIGER			75 000
TINNI IBRAHIM	58 298		
SOCIETE MALBAZA IMPORT-EXPORT			50 000
MONSIEUR SEYNI ISSA		50 000	
L'ETABLISSEMENT FAMA-COMMERCE GENERAL		50 000	
MONSIEUR KASOUM OUMAROU	50 000		
MOHAMED HOUMA	50 000		
MONSIEUR ABOUBACAR ABDOULAYE	50 000		
SOCIETE LOGISTIQUE MANGANESE (L.M) SARL			50 000
MONSIEUR ASSALEH IBRAHIM			50 000
SOCIETE MALBAZA IMPORT-EXPORT,			50 000
SOCIETE D'EXPLOITATION DES MINES DU NIGER		50 000	
MANO AGALI	50 000		
MONSIEUR ADAMOU AYOUBA NAMATA	50 000		
MONSIEUR LAMINE TOURAWA		50 000	
MONSIEUR MOHAMED SORI			50 000
MONSIEUR ABDOU SAMAD ABDOULAYE AMADOU		50 000	
SALIFOU HOUCH			50 000
ALGABID HAMADAN	50 000		
IBRAHIM YAHAYA		50 000	
BARSO INGENIERIE CIVIL ET BTP	50 000		
FAL ICHEIKH	50 000		
LA SOCIETE DES MINES D'AGADECZ	50 000		
SOCIETE SOMA - TRANS SARLU			50 000
ELH SALEY DJIBO		50 000	
ADAMOU AYOUBA NAMATA	50 000		
ETS DAUDA BOUBACAR	50 000		





Entités	2019	2020	2021
LA SOCIETE PAIX ET DEVELOPPEMENT (PADEV)SARL	50 000		
M, BALIMA MOUSSA	20 000		
L'ENTREPRISE SALICK DAHA		20 000	
SAMAILA MOUSSA			20 000
GROUPEMENT D'EXPLOITANT DE GYPSE			20 000
LA SOCIETE MKN SARL		20 000	
ENTREPRISE AHMED AHMOUDOU FAYSAL			-
<b>Total général</b>	<b>1 267 309 859</b>	<b>3 368 644 524</b>	<b>1 241 539 485</b>

Source : Ministère des Mines

## ❖ Flux de paiement perçus par la Douane

Tableau 11 : Situation des flux de paiement recouverts par la Douane en 2020 (en FCFA)

Minerais/Société	Poids net (en kg)	Valeur en douane	ISB	RSE	RI	Total droits et taxes à l'export
<b>Cuivre</b>	<b>55 000</b>	<b>2 050 000</b>	<b>61 500</b>	<b>61 500</b>	<b>7 000</b>	<b>130 000</b>
Usine de Prétraitement et de Tri du Déch	25 000	1 250 000	37 500	37 500	5 000	80 000
SOCIETE AGADEZ MINING	30 000	800 000	24 000	24 000	2 000	50 000
<b>Gypse</b>	<b>1 117 100</b>	<b>93 601 412</b>	<b>2 795 100</b>	<b>2 808 050</b>	<b>848 000</b>	<b>6 451 150</b>
GARBA MOROU HASSANE	601 500	9 985 000	293 100	299 550	82 000	674 650
GROUPEMENT D'EXPLOITATION DE CARRIERE	39 000	9 083 308	272 500	272 500	78 000	623 000
KADE MAX	1 500	216 666	6 500	6 500	2 000	15 000
SOCIETE NIIMA GROUPE	475 100	74 316 438	2 223 000	2 229 500	686 000	5 138 500
<b>Lingot d'or</b>	<b>29 627</b>	<b>540 762 030 141</b>	<b>8 648 450</b>	<b>8 648 450</b>	<b>890 000</b>	<b>18 186 900</b>
AFRIOR	9 233	166 066 204 481	0	0	470 000	470 000
COMPAGNIE DES MINESDU NIGER	20 250	374 407 544 000	0	0	415 000	415 000
SOPAMIN S.A.	144	288 281 660	8 648 450	8 648 450	5 000	17 301 900
<b>Or brut</b>	<b>1 834</b>	<b>3 738 724 000</b>	<b>112 161 720</b>	<b>112 161 720</b>	<b>177 000</b>	<b>224 500 440</b>
FATEEM MINING BOBIEL	1	6 265 000	187 950	187 950	5 000	380 900
HK HALIDOU KOARA MINIER	4	7 928 000	237 840	237 840	5 000	480 680
IDRISSA DJIGAL ABDOUL AZIZ	200	400 000 000	12 000 000	12 000 000	30 000	24 030 000
SOCIETE LA CONFIANCE MG	57	177 575 000	5 327 250	5 327 250	10 000	10 664 500
SOCIETE D'IMPORT-EXPORT-COMMERCE GENERAL OMAR & FRERES	277	554 000 000	16 620 000	16 620 000	47 000	33 287 000
SOCIETE TCHANNYO GOLD CAMPANY	48	98 956 000	2 968 680	2 968 680	20 000	5 957 360
GOLD CENTER	947	1 894 000 000	56 820 000	56 820 000	30 000	113 670 000
SALOR GOLD TRADING	200	400 000 000	12 000 000	12 000 000	5 000	24 005 000
HAROUNA GROUPE	100	200 000 000	6 000 000	6 000 000	25 000	12 025 000
<b>Total général</b>	<b>1 203 561</b>	<b>544 596 405 553</b>	<b>123 666 770</b>	<b>123 679 720</b>	<b>1 922 000</b>	<b>249 268 490</b>

Source : DGD

**Tableau 11 : Situation des flux de paiement recouverts par la Douane en 2021 (en FCFA)**

Minerais/ste	Poids net en kg	Valeur en Douane	ISB	RSE	RI	Total droits et taxes à l'export
<b>Cuivre</b>	<b>135 150</b>	<b>5 406 000</b>	<b>130 200</b>	<b>162 180</b>	<b>20 000</b>	<b>312 380</b>
WANDA GROUP	135 150	5 406 000	130 200	162 180	20 000	312 380
<b>Fer</b>	<b>33</b>	<b>378 000</b>	<b>11 340</b>	<b>11 340</b>	<b>5 000</b>	<b>27 680</b>
HIGH TECH PLUS	33	378 000	11 340	11 340	5 000	27 680
<b>Lingots d'Or</b>	<b>44 049</b>	<b>370 119 020 044</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 745 000</b>	<b>1 745 000</b>
AFRIOR	8 042	48 380 125 044	0	0	445 000	445 000
COMINI	30 395	293 602 500 000	0	0	915 000	915 000
GROUPE ECOMIN	5 612	28 136 395 000	0	0	385 000	385 000
<b>Or Brut</b>	<b>97</b>	<b>501 389 350</b>	<b>12 373 631</b>	<b>15 041 681</b>	<b>50 000</b>	<b>27 465 312</b>
ECOMIN	3	15 498 500	464 955	464 955	5 000	934 910
EMEN NIGER	16	80 868 500	2 426 055	2 426 055	10 000	4 862 110
MOHAMED ABDOULAYE	1	5 516 350	165 491	165 491	5 000	335 982
SOCIETE D'ORPAILLAGE ET DE SERVICES	17	88 935 000		2 668 050	5 000	2 673 050
SOCIETE LA CONFIANCE MG	57	295 460 000	8 863 800	8 863 800	20 000	17 747 600
TALISSI	3	15 111 000	453 330	453 330	5 000	911 660
<b>Argent</b>	<b>7</b>	<b>2 046 744</b>	<b>61 403</b>	<b>61 403</b>	<b>0</b>	<b>122 806</b>
IBRAHIM TAHIROU SOULEYMANE	7	2 046 744	61 403	61 403	0	122 806
<b>Total général</b>	<b>179 336</b>	<b>370 628 240 138</b>	<b>12 576 574</b>	<b>15 276 604</b>	<b>1 820 000</b>	<b>29 673 178</b>

Source : DGD

❖ **Autres flux**

Nous comprenons que les municipalités concernées par l'exploitation aurifère perçoivent une taxe quotidienne de 200 FCFA par chaque vendeur actif sur les sites d'orpaillage. Nous ne disposons pas cependant d'information sur les revenus collectés de cette taxe et si elle est appliquée dans toutes les CT.

## 4.2 Données de production d'or des EMAPE

Les données de production d'or des EMAPE n'est pas désagrégée par producteur. Le tableau qui suit donne les chiffres de production des EMAPE sur les 5 dernières années.

**Tableau 13 : Production d'Or de l'EMAPE**

Année	Poids (en gramme )
2017	8 375,24
2018	172 950
2019	106 200
2020	2 229,48
2021	2 488,6

Source : Ministère des mines



### 4.3 Données de commercialisation et exportation de l'Or des EMAPE

La commercialisation de l'or selon les statistiques du Ministère des Mines se présente comme suit pour la période 2016-2021 :

Tableau 14 : Or commercialisé par l'EMAPE

Année	Poids en Kg	Taxe de commercialisation (En FCFA)
2016	437,620	44 819 907
2017	350,707	29 327 726
2018	5 752,091	316 682 357
2019	5 958,933	362 544 910
2020	18 307,459	1 066 190 700
2021	14 021,827	803 776 855

Source : Ministère des Mines

On voit les résultats de la réforme de 2017, en effet on passe d'une commercialisation de centaines de kilogrammes en 2016 et 2017, à une commercialisation de 5,7 tonnes en 2018. Néanmoins les volumes commercialisés restent très loin des données de production.

Par ailleurs, des écarts importants sont également constatés entre les volumes commercialisés reportés par le Ministère des mines et les volumes d'exportation reportés par la DGD. Le détail des données d'exportation d'OR se présente comme suit :

Tableau 15 : Exportations d'Or en 2020

Société	Destination	Désignation	Poids Net	Valeur Douane
AFRIOR	Dubai	OR	1 640	29 521 664 433
	Dubai	OR	7 593	136 544 540 048
COMPAGNIE DES MINES DU NIGER	Dubai	OR	898	16 171 200 000
	Dubai	OR METAL	1 652	33 042 120 000
	Dubai	OR BAGAGE ACCOMPAGNE	308	5 544 000
	Dubai	OR METAL	7 398	145 060 520 000
	EAU	OR METAL	1 086	17 744 000 000
	EAU	OR METAL	2 366	39 627 000 000
	EAU	OR METAL	1 888	31 097 000 000
	EAU	OR METAL	608	11 637 500 000
	Dubai	OR	485	8 730 400 000
	Dubai	OR METAL	3 561	71 292 260 000
IDRISSA DJIGAL ABDOUL AZIZ	Dubai	OR BAGAGE ACCOMPAGNE	33	66 000 000
	Dubai	OR BAGAGE ACCOMPAGNE	134	268 000 000
	Dubai	OR BAGAGE ACCOMPAGNE	33	66 000 000
HK HALIDOU KOARA MINIER	Dubai	OR BAGAGE ACCOMPAGNE	4	7 928 000
SOCIETE LA CONFIANCE MG	Dubai	OR	21	105 575 000
	Dubai	OR BAGAGE ACCOMPAGNE	36	72 000 000



Société	Destination	Désignation	Poids Net	Valeur Douane
STE OMAR&FRERES	Dubai	OR	21	42 000 000
	Dubai	OR BAGAGE ACCOMPAGNE	236	472 000 000
	Dubai	OR BAGAGE ACCOMPAGNE	20	40 000 000
SOCIETE TCHANNYO GOLD COMPANY VILLE TABELOT QUARTIER TABELOT	Dubai	OR	6	13 600 000
	Dubai	OR BAGAGE ACCOMPAGNE	42	85 356 000
HAMANI MOUNKAILA	Dubai	OR	200	400 000 000
HAROUNA GROUPE	Dubai	OR	15	30 000 000
	Dubai	OR BAGAGE ACCOMPAGNE	45	90 000 000
	Dubai	OR BAGAGE ACCOMPAGNE (40,234 KG)	40	80 000 000
FATEEM MINING BOBIEL	Emirats Arabes Unis	OR	1	6 265 000
GOLD CENTER	Dubai	OR	82	164 000 000
	Dubai	OR 01 CAISSE	175	350 000 000
	Dubai	OR	690	1 380 000 000
<b>TOTAL</b>			<b>31 317</b>	<b>544 212 472 481</b>

Source : DGD

Tableau 16 : Exportations d'Or en 2021

Société	Destination	Désignation	Poids Net Kg	Valeur Douane XOF
AFRIOR	Dubai	OR	3 459	18 429 363 725
	Dubai	OR	1 468	14 368 786 319
	Dubai	OR	3 115	15 581 975 000
COMINI	EAU	OR METAL	1 252	11 268 000 000
	EAU	OR METAL	1 499	13 491 000 000
	EAU	OR METAL	315	2 835 000 000
	EAU	OR METAL	25	225 000 000
	EAU	OR METAL	3 449	31 041 000 000
	EAU	OR METAL	637	5 733 000 000
	EAU	OR METAL	384	3 456 000 000
	EAU	OR METAL	1 787	16 083 000 000
	EAU	OR METAL	693	6 237 000 000
	EAU	OR METAL	137	1 233 000 000
	EAU	OR METAL	491	5 155 500 000
	EAU	OR METAL	14	126 000 000
	EAU	OR METAL	154	1 386 000 000
	EAU	OR METAL	59	531 000 000
	EAU	OR METAL	211	2 637 500 000
	EAU	OR METAL	1 606	16 105 500 000
	EAU	OR METAL	6 025	68 770 000 000
	EAU	OR METAL	658	5 922 000 000
	EAU	OR METAL	80	720 000 000
	EAU	OR METAL	161	1 449 000 000
EAU	OR METAL	2 707	24 363 000 000	
EAU	OR METAL	3 819	35 460 000 000	
EAU	OR METAL	3 269	29 727 000 000	
EAU	OR METAL	327	3 924 000 000	



Société	Destination	Désignation	Poids Net Kg	Valeur Douane XOF
	EAU	OR METAL	104	936 000 000
	EAU	OR METAL	532	4 788 000 000
GRUPE ECOMIN	Dubai	OR	5 612	28 136 395 000
SOCIETE D'ORPAILLAGE ET DE SERVICES	Dubai	OR	17	88 935 000
SOCIETE LA CONFIANCE MG	Dubai	OR	20	106 675 000
	Dubai	OR	10	50 975 000
	Dubai	OR	27	137 810 000
ROZELLA PRECIOUS METAL TRADING LLC	Dubai	OR	1	5 516 350
FATEEM MINING	Dubai	OR	3	15 498 500
TALISSI	EAU	OR	3	15 111 000
NASRETIN KIZMAZ Turkye	Turquie	OR	6	30 097 500
EMEN Niger	Tokelau	OR	10	50 771 000
<b>TOTAL</b>			<b>44 146</b>	<b>370 620 409 394</b>

Source : DGD

#### 4.4 L'Impact environnemental des EMAPE

L'utilisation du mercure, du cyanure et des acides dans le traitement de l'or, la déformation du relief par les volumes importants de rejets, sont des causes de nuisances environnementales majeures. Le mercure peut atteindre la chaîne alimentaire et causer des problèmes de santé aux populations environnantes. Le cyanure est létal pour tout être vivant, il est donc dangereux tant pour les utilisateurs dans les CT que pour les populations et les animaux du voisinage. Les acides, les poussières siliceuses entraînent des maladies pulmonaires graves. De plus les acides favorisent la concentration de métaux lourds dans les sols qui finissent par contaminer les nappes.

## 5. ANALYSE DE LA MATERIALITE ET PROPOSITION DU PERIMETRE

### 5.1 Seuil de matérialité

#### 5.1.1. Définition du seuil de matérialité

La matérialité est généralement définie comme étant l'importance relative. On parle de matérialité des paiements lorsque ceux-ci peuvent potentiellement affecter les rapports ITIE quand ils sont omis.

Ainsi pour pouvoir identifier les paiements qui sont matériels, on en détermine le seuil de matérialité qui signifie que tout montant des paiements des entreprises à l'Etat égal ou supérieur au seuil fixé qui est omis au titre d'un quelconque flux financier affecterait les déclarations à l'ITIE.

Le seuil de matérialité implique que le processus de l'ITIE reporte la grande majorité des paiements formels à l'Etat, faisant ainsi de la réconciliation et de la validation du processus ITIE un objectif non seulement réalisable, mais aussi finançable.

Dans le rapport ITIE 2019, les revenus provenant des EMAPE n'ont pas été pris en compte. Le rapport évoque deux seuils de matérialités pour le secteur des mines :

- **Un seuil pour la sélection des flux** : aucun seuil n'a été retenu pour les paiements spécifiques régis par le code minier et un seuil de 100 millions FCFA a été retenu pour les paiements de droit commun ; et
- **Un seuil pour la sélection des sociétés** : aucun seuil n'a été retenu pour les sociétés minières ayant un permis d'exploitation à grande échelle et un seuil de 50 millions de FCFA a été retenu pour les autres sociétés.

Ces seuils de matérialité a permis de couvrir jusqu'à concurrence de 97% de l'ensemble des paiements du secteur de la mine industrielle effectués à l'Etat.

#### 5.1.2. Seuil de matérialité pour la prise en compte de l'EMAPE

La détermination de matérialité des paiements provenant de l'EMAPE devrait prendre en considération les facteurs suivants :

- l'implication financière d'une telle mesure ;
- les motivations des parties prenantes à soutenir cette intégration et à contribuer à sa mise en œuvre ; et
- le résultat attendu d'une telle intégration.

Afin de prendre en considération le contexte spécifique de l'EMAPE au Niger, nous avons procédé à la compilation des revenus du secteur par flux, par société et par nature d'autorisation en section 4.1.2 en vue de permettre une analyse de la matérialité basée sur la cartographie des revenus du secteur.

Il ressort de cette analyse les constats suivants :

- La taxe sur la commercialisation et la TEA constituent les flux les plus importants de l'EMAPE avec une contribution de plus de 60% des revenus liquidés ;
- Les titulaires des agréments de commercialisation et des AEMSM AEMSM représentent plus de 80% des recettes liquidés en 2020 de l'EMAPE ; et
- Les sociétés AFRIOR, ECOMIN, COMINI, SOCIETE DE TRAITEMENT ARTISANAL DE L'OR, SOCIETE DES EXPLOITANTS DE L'OR SARLU et GOLD CENTER SARLU constituent les principales entités contributrices avec des paiements dépassant les 40 millions de FCFA sur la période 2018-2021.

En vue de fixer le seuil de matérialité, nous nous sommes basés sur les paiements spécifiques du secteur dont les détails sont présentés en tableau 5. Le calcul du seuil se présente de la manière suivante :

**Tableau 17 : Calcul du seuil de matérialité**

	2019	2020	2021	Moyenne 2019-2021
Revenus spécifiques	1 267 309 859	3 368 644 524	1 241 539 485	<b>1 959 164 623</b>
Seuil de matérialité (en %)	2%	2%	2%	2%
Seuil de matérialité (en FCFA)	25 346 197	67 372 890	24 830 790	<b>39 183 292</b>

La matérialité de 39 183 292 FCFA arrondis à 40 millions de FCFA représenterait 2% des paiements spécifiques nous paraît raisonnable dans le contexte nigérien pour la sélection des entités déclarante.

Pour la sélection des flux nous proposons de retenir:

- tous les paiements spécifiques régis par le code minier sans appliquer un seuil de matérialité ; et
- les paiements de droit commun sans que le total des flux exclus ne dépasse les 50 millions de FCFA.

Par ailleurs, l'exigence 6.1 de la Norme ITIE préconise de retenir les dépenses sociales et environnementales significatives. Les Contributions volontaires au titre des projets sociaux couvrent l'ensemble des contributions volontaires faites par les opérateurs du secteur minier artisanal dans le cadre du développement local. Sont notamment concernées par cette rubrique : les infrastructures sanitaires, scolaires, routières, maraîchages et celles d'appui aux actions agricoles. En l'absence de données, l'option proposée consiste à inclure tous les paiements sociaux et environnementaux effectués en plus des flux de paiement spécifiques et de droit commun.

Nous recommandons de fixer une marge d'erreur acceptable pour les écarts de conciliation (après ajustement), entre les paiements issus des déclarations des sociétés extractives et les recettes issues des déclarations des administrations, à 2% du total des recettes extractives telles que déclarées par les régies financières.



Pour les besoins des travaux de conciliation des flux de paiement, nous préconisons de retenir le même seuil de 5 millions que celui retenu dans le rapport ITE 2019. Il s'agit du seuil à partir duquel un écart nécessite la collecte des justificatifs nécessaires auprès des parties déclarantes pour pouvoir procéder à son analyse et à son ajustement.

## 5.2 Les Flux de paiement à retenir dans le périmètre

Faute de données chiffrées sur tous les paiements de droit commun effectués par les opérateurs de l'EMAPE à la DGI et aux CT, nous préconisant de retenir tous les flux de paiements identifiés dans le périmètre, tel que présenté dans le tableau ci-après.

**Tableau 18 : Périmètre des flux de paiement**

Flux	Percepteur
<b>Fiscalité spécifique au secteur minier</b>	
Carte Individuelle	DGTCP
Frais d'instruction	DGTCP
Droits fixes	DGTCP
Redevance superficière (cfa/m <sup>2</sup> /an)	DGTCP
Taxe d'exploitation artisanale 2,5 % Valeur du Produit	DGTCP
Taxe de commercialisation 3% Valeur du Produit	DGTCP
Agrément à la commercialisation	DGTCP
Taxes sur les prestation de services	DGTCP
<b>Fiscalité de droit commun</b>	
ISB % du Bénéfice	DGI
Précompte ISB	DGI
IRVM % sur les dividendes	DGI
Droits d'enregistrement et de Timbre	DGI
TVA	DGI
Impôt sur les Traitements et Salaires IUTS	DGI
Taxe professionnelle	DGI
Taxe Immobilière	DGI
Taxe sur Certains Frais Généraux des Entreprises(TCFGÉ)	DGI
Précompte ISB	DGD
Redevance Statistique à l'exportation	DGD
Redevance Informatique	DGD
<b>Dépenses sociales et environnementales</b>	
Contribution au fond de développement minier	FDM
Paievements sociaux	
Paievements environnementaux	

## 5.3 Entités déclarantes au niveau des EMAPE

En attendant une organisation des EMAPE et la mise en application des nouveaux textes réglementaires de la loi minière 2022, il faut présenter les déclarations unilatérales à partir des services percepteurs.





Le GMC pourrait également retenir dans le périmètre de rapprochement les entités dont la total contribution dépasse le seuil de 40 millions de FCFA. Il s'agit notamment des entités suivantes :

**Tableau 19 : Périmètre des entités extractives**

Entités	Nature d'Autorisation
AFRIOR	AGR
ECOMIN SA	AGR
SOCIETE DE TRAITEMENT ARTISANAL DE L'OR - STAO	AEHTR
SOCIETE DES EXPLOITANTS DE L'OR SARLU	AEHTR/AESM
GOLD CENTER SARLU	AGR
COMINI	AESM/AGR
PROTEA INT MINING CO.LTD	AESM
SOCIETE DES MINES DE L'AFRIQUE (SOMAF) SARL	AESM
SOCIETE DES MINES DE LA REGION D'AGADEZ "MINRA" SARLU	AESM

## 5.4 Entités perceptrices de l'Etat

Les entités perceptrices de l'Etat sont :

- la **DGTCP** qui reçoit les versements des droits et taxes liquidés et recouvrés par du Ministère des Mines ;
- la **DGI** pour la fiscalité de droit commun ; et
- la **DGD** pour la fiscalité de porte.

## 5.5 Méthode de collecte et de certification des données

Afin de garantir que les données soumises sont crédibles, nous proposons que l'ITIE-Niger mette en place des formulaires de déclaration devant être complétés par les entités déclarantes. Chaque formulaire de déclaration doit porter la signature d'un haut responsable de l'entreprise ou de l'administration publique pour attestation. Cette attestation doit porter sur l'affirmation de l'exhaustivité des données reportées et leurs conformités avec les données comptables de l'entité déclarante. Un modèle de formulaire de déclaration est présenté en annexe 1 du présent rapport.

Nous recommandons à ce que les formulaires de déclaration et les chiffres soient soumis :

- par entité;
- par taxe et par nature de flux de paiement tels que détaillés dans le formulaire de déclaration.

Pour chaque flux de paiement reporté, les opérateurs du secteur minier artisanal concernés devront produire un détail par quittance/paiement, par date et par bénéficiaire. Ils devront également produire :

- des informations sur la structure de leurs capitaux propres (si applicable) ;
- des informations sur la production annuelle de leur activité par type de produit extrait ; et des informations sur le volume et la valeur des exportations.



## Références bibliographiques

- OCDE, L'or à la croisée des chemins : évaluation des chaînes d'approvisionnement de l'or produit au Burkina, au Mali et au Niger
- Géomin - Levin Resources, Analyse des chaînes de valeur de l'artisanat minier et identification des sites artisanaux d'encadrement dans le cadre du projet Gold et son Plan d'action
- Les rapports d'inventaire des sites miniers :
  - Rapport d'inventaire des sites du Liptako et du Sud Maradi (CRGM, 2019)
  - Synthèse de la documentation sur l'orpaillage dans le Djado, le Tafassasset et l'Aïr (CRGM, 2017)
- Banque Mondiale, Governance of Extractives for Local Development and COVID-19 Response Project (GOLD, 2020)
- Etude pour l'élaboration du plan d'actions en vue de la promotion de la femme dans le secteur des industries extractives - Plan d'actions (PRACC, juin 2018)
- Emmanuel Grégoire et Laurant Gagnol (EchoGeo, 2017), Ruées vers l'or au Sahara : l'orpaillage dans le désert du Ténéré et le massif de l'Aïr
- International Crisis Group, Reprendre en main la ruée vers l'or au Sahel Central (13 novembre 2019)
- African Mining Development Centre, African women in ASM
- African Mining Development Centre, ASM sector report
- IGF Global trends in ASM



## ANNEXES



## Annexe 1 : Formulaire de déclaration EMAPE

A. Données générales				
Nom de l'organisation				
Date de création				
Lieu de création				
RCCM				
NIF				
Emplois	Hommes _____		Femmes _____	
Production	Type de Produit	Unité	Quantité	Valeur en FCFA
Exportation	Type de produit	Unité	Quantité	Valeur en FCFA
Ventes locales	Type de produit	Unité	Quantité	Valeur en FCFA

B. Données sur les paiements/Revenus	
Entité (Entreprise/Administration publique):	
Flux	Montant en FCFA
<b>Fiscalité de droit commun</b>	
ISB % du Bénéfice	
Précompte ISB	
IRVM % sur les dividendes	
Droits d'enregistrement et de Timbre	
TVA	
Impôt sur les Traitements et Salaires IUTS	
Taxe professionnelle	
Taxe Immobilière	
Taxe sur Certains Frais Généraux des Entreprises(TCFGE)	
Précompte ISB	
Redevance Statistique à l'exportation	
Redevance Informatique	
<b>Dépenses sociales et environnementales</b>	
Contribution au fond de développement minier	
Dépenses environnementales	
Dépenses sociales	
<b>Total paiements/revenus</b>	

*Je soussigné pour et au nom de l'organisation que les informations ci-jointes sont correctes et fiables*

Nom du représentant légal

Signature et tampon

Fonction



C. Détail des Paiements/Revenus				
Date de paiement	Flux	Ref Autorisation	Ref quittance	Montant en FCFA
<b>Total</b>				



## Annexe 2 : Situation des Autorisations valides

TITULAIRES D'AEA REGION D'AGADEZ			
TITULAIRE AEMA	ARRETE	REGION	DATE D'EXPIRATION
MANO AGALI	131/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 01/06/2021	AGADEZ	31/05/2024
MANO AGALI	130/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 01/06/2021	AGADEZ	31/05/2024
MANO AGALI	126/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 20/05/2021	AGADEZ	19/05/2024
SALIFOU HOUCHE	125/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 20/05/2021	AGADEZ	19/05/2024
SOMA-TRANS SARLU	67/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 05/03/2021	AGADEZ	04/03/2024
SOMA-TRANS SARLU	66/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 05/03/2021	AGADEZ	04/03/2024
SOMA-TRANS SARLU	65/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 05/03/2021	AGADEZ	04/03/2024
SOMA-TRANS SARLU	64/MM/SG/DGMC/DEMPE du 05/03/2021	AGADEZ	04/03/2024
IBRAHIM YAHAYA	40/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 03/02/2021	AGADEZ	02/02/2024
MOHAMED SORI	45/MM/SG/DCMFM du 25/01/2022	AGADEZ	24/01/2027

TITULAIRE AEHTR AGADEZ			
TITULAIRE AEHTRC	ARRETE	REGION	DATE D'EXPIRATION
SOCIETE BALIMA ZOMBRE ET FRERES	212/MM/DGMC/DEMPEC du 25/10/2019	AGADEZ	17/10/2023
SOCIETE AMAL OR SARL	105/MM/DGMC/DEMPEC du 27/05/2019	AGADEZ	24/05/2023
SOCIETE DE TRAITEMENT ARTISANAL DE L'OR "STAO"sarl	030/MM/DGMC/DEMPEC du 04/02/2019	AGADEZ	03/02/2023
SOCIETE KAMAL OR "SOKAMOR" SARL	362/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 23/12/2020	AGADEZ	22/12/2024
SOCIETE SMALL SCALE MINING SOLUTION SARL	360/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 22/12/2020	AGADEZ	21/12/2024
SOCIETE GANDOU OR (SOGANDOR) SARL	343/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 19/11/2020	AGADEZ	18/11/2024
SOCIETE SAEMO SARL	312/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 09/11/2020	AGADEZ	08/11/2024
SOCIETRE ENOR SARL	273/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 16/10/2020	AGADEZ	15/10/2024
SOCIETE ALJADID OR (SAO)SARLU	221/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 17/08/2020	AGADEZ	16/08/2024
SOCIETE FAROUK OR SARLU (SOFOR)	197/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 28/07/2020	AGADEZ	27/07/2024
SOCIETE ENOR SARL	183/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 11/07/2020	AGADEZ	13/07/2024
FATEEM MNING SARL	149/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 9/06/2020	AGADEZ	08/06/2024
SOCIETE BEXDRILL SARLU	50/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 18/02/2020	AGADEZ	17/02/2024
SEMAO YERIMA SARL	46/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 14/02/2020	AGADEZ	13/02/2024
SOCIETE LAWALI GOULA OR (SLAGO)	38/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 13/02/2020	AGADEZ	12/02/2024
SAEMO	34/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 07/02/2020	AGADEZ	06/02/2024
SOCIETE DE CONCASSAGE TAJARJANAT	276/MM/SG/DCMFM du 22/12/2021	AGADEZ	21/12/2025
JINXIN INTERNATIONAL TRADING	185/MM/SG/DMC du 13/08/2021	AGADEZ	12/08/2025
SOCIETE ENOR SARL	183/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 14/07/2021	AGADEZ	13/07/2025
SOCIETE (SOMALOR) SARLU	43/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 05/02/2021	AGADEZ	04/02/2025
SOCIETE HAMIDAN MINING (HM) SARLU	14/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 18/01/2021	AGADEZ	17/01/2025

TITULAIRE AEHTR TILLABERY			
TITULAIRE AEHTRC	ARRETE	REGION	DATE D'EXPIRATION
ENTREPRISE AHMED AHMOUDOU FAYCAL	218/MM/DGMC/DEMPEC du 25/10/2019	TILABERI	24/10/2023
ENTR EPRISE ENM-BTP	066/MM/DGMC/DEMPEC du 12/04/2019	TILLABERI	09/04/2023
ENTREPRISE AMADOU ABDOURAZAK	029/MM/DGMC/DEMPEC du 01/02/2019	TILLABERI	31/01/2023



TITULAIRE AEHTR TILLABERY			
TITULAIRE AEHTRC	ARRETE	REGION	DATE D'EXPIRATION
SOCIETE H S TRADIND SARLU	191/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 21/07/2020	TILABERI	20/07/2024
SOCIETE HAMADOU ET FILS SARL	27/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 03/02/2020	TILABERI	02/02/2024
ETABLISSEMENT HAROUNQA MAITO	14/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 17/01/2020	TILLABERI	16/01/2024

TITULAIRES DE AEMSM AGADEZ			
TITULAIRE	ARRETE		EXPIRATION
Société Abbarci Mining	166/MM/DGMC/DEMPEC du 08/10/2018		07/10/2023
Société Kilimandjaro Trading Compagny (SKTC)	165/MM/DGMC/DEMPEC du 18/10/2018		17/10/2023
Société AIR SARL	164/MM/DGMC/DEMPEC du 17/10/2018		16/10/2023
SoClété GLOBAL Services (GS)	131/MM/DGMC/DEMPEC du 08/08/2018		07/08/2023
Société Emzegar-Mining	118/MM/DGMC/DEMPEC du 03/07/2018		02/07/2023
Compagnie des Mines du Niger	116/MM/DGMC/DEMPEC du 03/07/2018		02/07/2023
Entreprise GECOBA SARL	092/MM/DGMC/DEMPEC du 11/05/2018		10/05/2023
BALIMA ZOMBRE ET FRERES	091/MM/DGMC/DEMPEC du 10/05/2018		09/05/2023
Société GOLD SHINING	085/MM/DGMC/DEMPEC du 26/04/2018		25/04/2023
Société AGAG	076/MM/DGMC/DEMPEC du 10/04/2018		09/04/2023
Société des Exploitatants de l'OR (Conassage Tajarjanat)	074/MM/DGMC/DEMPEC du 10/04/2018		09/04/2023
SOCIETE KIMS-MINES	051/MM/DGMC/DEMPEC du 14/03/2018		13/03/2023
AGENCE POTENTIEL NIGER	038/MM/DGMC/DEMPEC du 19/02/2018		18/02/2023
SOCIETE AGAG	016/MM/DGMC/DEMPEC du 15/01/2018		14/01/2023
SOCIETE AGAG	015/MM/DGMC/DEMPEC du 15/01/2018		14/01/2023
SOCIETE ALAA ADAM SARL	229/MM/DGMC/DEMPEC du 12/10/2019		11/10/2024
SOCIETE AGADEZ MINING SARL	243/MM/DGMC/DEMPEC du 26/12/2019		25/12/2024
SOCIETE SAHARA MINING AND ENERGY COMPANY	201/MM/DGMC/DEMPEC du 14/10/2019		13/10/2024
SOCIETE SAHARA MINING AND ENERGY COMPANY	200/MM/DGMC/DEMPEC du 14/10/2019		13/10/2024
SOCIETE DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION MINIERE(SOREMI)	192/MM/DGMC/DEMPEC du 30/09/2019		29/09/2024
SOCIETE DES MINES DU NIGER(SMN)	190/MM/DGMC/DEMPEC du 30/09/2019		29/09/2024
SOCIETE AFRICA INVESTMENT	191/MM/DGMC/DEMPEC du 30/09/2019		29/09/2024
SOCIETE MINE CRUSTAL	183/MM/DGMC/DEMPEC du 23/09/2019		22/09/2023
SOCIETE MINE CRUSTAL	182/MM/DGMC/DEMPEC du 23/09/2019		22/09/2024
SOCIETE MINE CRUSTAL	162/MM/DGMC/DEMPEC du 13/08/2019		12/08/2024
SOCIETE MINE CRUSTAL	161/MM/DGMC/DEMPEC du 13/08/2019		12/08/2024
SOCIETE BOUCHAR INTERNATIONAL SARL	139/MM/DGMC/DEMPEC du 23/07/2019		22/07/2024
SOCIETE ISMONI	125/MM/DGMC/DEMPEC du 28/06/2019		27/06/2024
SOCIETE PLANET MINING	124/MM/DGMC/DEMPEC du 28/06/2019		27/06/2024
SOCIETE AGAG	107/MM/DGMC/DEMPEC du 28/05/2019		27/05/2024
SOCIETE SAHARA MINING AND ENERGY COMPANY	091/MM/DGMC/DEMPEC du 10/05/2019		09/05/2024
SOCIETE TCHANNYO GOLD CAMPANY	090/MM/DGMC/DEMPEC du 09/05/2019		08/05/2024
SOCIETE TCHANNYO GOLD CAMPANY	089/MM/DGMC/DEMPEC du 09/05/2019		08/05/2024
SOCIETE TCHANNYO GOLD CAMPANY	088/MM/DGMC/DEMPEC du 09/05/2019		08/05/2024
ETABLISSEMENT BULKASSOUM YOUNOUS	063/MM/DGMC/DEMPEC du 03/04/2019		02/04/2024
LA COMPAGNIE DES MINES DU NIGER (COMINI)	059/MM/DGMC/DEMPEC du 29/03/2019		28/03/2024
LA COMPAGNIE DES MINES DU NIGER (COMINI)	058/MM/DGMC/DEMPEC du 29/03/2019		28/03/2024
LA COMPAGNIE DES MINES DU NIGER (COMINI)	057/MM/DGMC/DEMPEC du 29/03/2019		28/03/2024
LA COMPAGNIE DES MINES DU NIGER (COMINI)	056/MM/DGMC/DEMPEC du 29/03/2019		28/03/2024
LA COMPAGNIE DES MINES DU NIGER (COMINI)	055/MM/DGMC/DEMPEC du 29/03/2019		28/03/2024
SOCIETE HALIDOU KOARA MINIER	054/MM/DGMC/DEMPEC du 29/03/2019		28/03/2024
SOCIETE COMIREX	045/MM/DGMC/DEMPEC du 27/02/2019		26/02/2024
SOCIETE CONFIANCE MG	043/MM/DGMC/DEMPEC du 27/02/2019		26/02/2024
AGENCE POTENTIEL NIGER	031/MM/DGMC/DEMPEC du 07/02/2019		06/02/2024
SOCIETE GOLD SHINING SARL	028/MM/DGMC/DEMPEC du 31/01/2019		30/01/2024
LA COMPAGNIE DES MINES DU NIGER (COMINI)	003/MM/DGMC/DEMPEC du 16/01/2019		15/01/2024
SOCIETE SMALL SCALE MINING SOLUTION SARL	368 /MM/SG/DGMC/DEMPEC du 30/12/2020		29/12/2025
MINE CRUSTAL,	365/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 24/12/2020		23/12/2025
SOCIETE (AMAL OR) SARL	361/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 23/12/2020		22/12/2025
SOCIETE RAMY BTP SARLU	344/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 19/11/2020		19/11/2025
SOCIETE SIDIKE SARL	341/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 18/11/2020		17/11/2025

TITULAIRES DE AEMSM AGADEZ		
TITULAIRE	ARRETE	EXPIRATION
SOCIETE ENOR SARL	340/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 18/11/2020	17/11/2025
SOCIETE (AMAL OR) SARL	339/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 18/11/2020	17/11/2025
SOCIETE KAWARIENNE DES MINES (KAMIN) SARL	331/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 16/11/2020	15/11/2025
SOCIETE ABOUBACAR ANNI (SAA)SARL	330/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 16/11/2020	15/11/2025
ENTREPRISE SOTRASIM	327/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 13/11/2020	12/11/2025
COMPAGNIE DES MINES DU NIGER (COMINI)SARL	325/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 11/11/2020	10/11/2025
SOCIETE DES MINES DE L'AFRIQUE (SOMAF) SARL,	324/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 11/11/2020	10/11/2025
SOCIETE DES MINES DE L'AFRIQUE (SOMAF) SARL,	323/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 11/11/2020	10/11/2025
SOCIETE DES MINES DE L'AFRIQUE (SOMAF) SARL,	322/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 11/11/2020	10/11/2025
SOCIETE DES MINES DES MINES DE L'AFRIQUE (SOMAF)SARL	321/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 11/11/2020	10/11/2025
Société des MINES de la REGION d' AGADEZ (MINRA) SARLU	320/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 11/11/2020	10/11/2025
Société des MINES de la REGION d' AGADEZ (MINRA) SARLU	319/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 11/11/2020	10/11/2025
SOCIETE DES MINES DES MINES DE L'AFRIQUE (SOMAF)SARL	318/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 11/11/2020	10/11/2025
SOCIETE DES MINES DE LA REGION D'AGADEZ (MINRA) SARL,	318/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 11/11/2020	10/11/2025
SOCIETE DES MINES DES MINES DE L'AFRIQUE (SOMAF)SARL	317/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 11/11/2020	10/11/2025
SOCIETE DES MINES DE LA REGION D'AGADEZ (MINRA) SARL,	317/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 11/11/2020	10/11/2025
SAHARA MINING COMPAGNY (SAMICO)SARL	256/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 5/10/2020	04/10/2025
COMPAGNY MINIERE DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION (COMIREX)SARL	254/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 30/09/2020	29/09/2025
SOCIETE DE RECHERCHE MINIERE (SRM)SARL	253/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 30/09/2020	29/09/2025
COMPAGNY MINIERE DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION (COMIREX)SARL	252/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 30/09/2020	29/09/2025
SAHARA MINING COMPAGNY (SAMICO)SARL	216/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 14/08/2020	13/08/2025
SAHARA MINING COMPAGNY (SAMICO)SARL	213/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 14/08/2020	13/08/2025
SOCIETE DES MINES SYNTHETIQUES CHINE-AFRIQUE(SMSCA)SARL	184/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 14/07/2020	13/07/2025
SOCIETE D'ORPAILLAGE ,DE BATIMENS TRAVAUX PUBLICS ET DE LOCATION (OBTPL)	180/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 08/07/2020	07/07/2025
TENERT MINING SARL (après transfert de EMZEGAR-MINING )	172/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 30/06/2020	02/07/2023
SOCIETE SAHARA MINING AND ENERGY COMPAGY (SEC)SARL	97/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 14/04/2020	13/04/2025
SOCIETE SAHARA MINING AND ENERGY COMPAGY (SEC)SARL	96/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 14/04/2020	13/04/2025
SOCIETE WANDA GROUP SARLU	45/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 14/02/2020	13/02/2025
SOCIETE WANDA GROUP SARLU	43/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 14/02/2020	13/02/2025
SOCIETE DE CONCASSAGE TAJARJANAT	275/MM/SG/DCMFM du 17/12/2021	16/12/2026
ENTREPRISE ILLIAS OUSMANE BTP/H	274/MM/SG/DCMFM du 15/12/2021	14/12/2025
COMIREX	272/MM/SG/DCMFM du 13/12/2021	12/12/2026
COMIREX	271/MM/SG/DCMFM du 13/12/2021	12/12/2026
SOCIETE DE COMMERCE ET TRAVAUX PUBLICS (SCTP-SARLU)	270/MM/SG/DCMFM du 09/12/2021	08/12/2026
SOCIETE SAHEL MINING SARL	269/MM/SG/DCMFM du 09/12/2021	08/12/2026
SOCIETE DE COMMERCE DE PRODUITS MINIERES CHINE-AFRIQUE IMPORT EXPORT	264/MM/SG/DCMFM du 09/12/2021	08/12/2026
SOCIETE DE COMMERCE DE PRODUITS MINIERES CHINE-AFRIQUE IMPORT EXPORT	263/MM/SG/DCMFM du 06/12/2021	05/12/2026
ENTREPRISE TISMILILIA KMT	262/MM/SG/DCMFM du 06/12/2021	05/12/2026
ETABLISSEMENT ABDOU MOUSSA ET FILS	260/MM/SG/DCMFM du 02/12/2021	01/12/2026
SOPAMIN SA	257/MM/SG/DCMFM du 02/12/2021	01/12/2026
SOPAMIN SA	256/MM/SG/DCMFM du 02/12/2021	01/12/2026
SOCIETE FEDA MINING NIGER LIMITED SARL	236/MM/SG/DCMFM du 10/11/2021	09/11/2026
SOCIETE TERMIT DJADO	223/MM/SG/DCMFM du 22/10/2021	21/10/2026
SOCIETE GALGAMI SARLU	220/MM/SG/DCMFM du 20/10/2021	19/10/2026
SALAM INVESTMENT SARL	219/MM/SG/DCMFM du 20/10/2021	19/10/2026
SOCIETE WK MINING SARLU	212/MM/SG/DCMFM du 15/10/2021	14/10/2026
SOCIETE WK MINING SARLU	211/MM/SG/DCMFM du 15/10/2021	14/10/2026
SOCIETE GALGAMI SARLU	210/MM/SG/DCMFM du 14/10/2021	13/10/2026
ENTREPRISE MAS	204/MM/SG/DCMFM du 11/10/2021	10/10/2026
SOCIETE DE RECHERCHE MINIERE (SRM)SARL	183/MM/DGMC/DEMPEC du 12/08/2021	11/08/2026
SOCIETE DE RECHERCHE MINIERE (SRM)SARL	182/MM/DGMC/DEMPEC du 12/08/2021	11/08/2026
SOCIETE DE RECHERCHE MINIERE (SRM)SARL	181/MM/DGMC/DEMPEC du 12/08/2021	11/08/2026
SOCIETE DE RECHERCHE MINIERE (SRM)SARL	180/MM/DGMC/DEMPEC du 12/08/2021	11/08/2026
SOCIETE DE RECHERCHE MINIERE(SRM)SARLU	179/MM/DGMC/DEMPEC du 12/08/2021	11/08/2026
SOCIETE D'INFRASTRUCTURE(SIG)SARL	175/MM/DGMC/DEMPEC du 06/08/2021	05/08/2026
SOCIETE D'ORPAILLAGE ET ET DE PRESTATION DE SERVICE DE L'AIR	140/MM/DGMC/DEMPEC du 03/06/2021	02/06/2026



TITULAIRES DE AEMSM AGADEZ		
TITULAIRE	ARRETE	EXPIRATION
SOCIETE GENERAL D'INFRASTRUCTURE SIG SARL	139/MM/DGMC/DEMPEC du 02/06/2021	01/06/2026
SOCIETE MOHAMED ILIAS ET FILS(TAMAYORTE) SARL	138/MM/DGMC/DEMPEC du 02/06/2021	01/06/2026
SOCIETE MOHAMED ILIAS ET FILS(TAMAYORTE) SARL	137/MM/DGMC/DEMPEC du 02/06/2021	01/06/2026
SOCIETE D'ORPAILLAGE ET DE SERVICES (SOS)	136/MM/DGMC/DEMPEC du 02/06/2021	01/06/2026
SOCIETE D'ORPAILLAGE ET DE SERVICES (SOS)	135/MM/DGMC/DEMPEC du 02/06/2021	01/06/2026
SOCIETE D'ORPAILLAGE ET DE SERVICES (SOS)	134/MM/DGMC/DEMPEC du 02/06/2021	01/06/2026
SOCIETE D'ORPAILLAGE ET DE SERVICES (SOS)	133/MM/DGMC/DEMPEC du 02/06/2021	01/06/2026
SOCIETE DE COMMERCE DES HYDROCARBURES(SNCH) SARL	129/MM/DGMC/DEMPEC du 01/06/2021	31/05/2026
SOCIETE DE COMMERCE DES HYDROCARBURES(SNCH) SARL	128/MM/DGMC/DEMPEC du 01/06/2021	31/05/2026
SOCIETE D'ORPAILLAGE ET DE PRESTATION DE SERVICE DE L'AIR	89/MM/DGMC/DEMPEC du 07/04/2021	06/04/2026
SOCIETE ISAMAS SARL	76/MM/DGMC/DEMPEC du 15/03/2021	14/03/2026
SOCIETE BUSINESS CITY SARLU	71/MM/DGMC/DEMPEC du 10/03/2021	09/03/2026
ENTREPRISE ABBO BILLALAN SARLU	57/MM/DGMC/DEMPEC du 17/02/2021	16/02/2026
SOCIETE TRANSNATIONAL D'INVESTISSEMENT(TRANSVEST) SARL	54/MM/DGMC/DEMPEC du 16/02/2021	15/02/2026
SOCIETE TRANSNATIONAL D'INVESTISSEMENT(TRANSVEST) SARL	53/MM/DGMC/DEMPEC du 16/02/2021	15/02/2026
ENTREPRISE ANT MG COMPANY	48/MM/DGMC/DEMPEC du 10/02/2021	09/02/2026
ENTREPRISE ANT MG COMPANY	47/MM/DGMC/DEMPEC du 10/02/2021	09/02/2026
SOCIETE NIGER GOLD SARL	39/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 03/02/2021	02/02/2026
SOCIETE ARTISANALE D'EXPLOITATION MINIERE DE L'OR (SAEMO) SARL	28/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 22/01/2021	21/01/2026
ENOR-SARL	10/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 15/01/2021	14/01/2026
SOCIETE HAIBALLA-LAWALI OR (SOHALA-OR) SARL	09/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 15/01/2021	14/01/2026
BASA SURPLUS SARL	199/MM/SG/DCMFM du 27/05/2022	26/05/2027
VISION MINING GROUP SARLU	198/MM/SG/DCMFM du 27/05/2022	26/05/2027
REDA MINING SARL	197/MM/SG/DCMFM du 27/05/2022	26/05/2027
SOS	183/MM/SG/DCMFM du 17/05/2022	16/05/2027
BASA SURPLUS SARL	182/MM/SG/DCMFM du 17/05/2022	16/05/2027
SOS	180/MM/SG/DCMFM du 17/05/2022	16/05/2027
SOS	179/MM/SG/DCMFM du 17/05/2022	16/05/2027
SOS	178/MM/SG/DCMFM du 17/05/2022	16/05/2027
SPARKLE MARMOSTONE (TRANSFERT DU 3M TRADING)	176/MM/SG/DCMFM du 05/05/2022	05/01/2027
MANGA-KAWAR-MINES	170/MM/SG/DCMFM du 02/05/2022	01/05/2027
SOCIETE TCHILALT	163/MM/SG/DCMFM du 20/04/2022	19/04/2027
SOCIETE FACHI SARLU	162/MM/SG/DCMFM du 20/04/2022	19/04/2027
IDEAL BUSINESS TRADING,	162/MM/SG/DCMFM du 24/03/2022	23/03/2027
IDEAL BUSINESS TRADING	141/MM/SG/DCMFM du 24/03/2022	23/03/2027
IDEAL BUSINESS TRADING	140/MM/SG/DCMFM du 24/03/2022	23/03/2027
IDEAL BUSINESS TRADING	139/MM/SG/DCMFM du 24/03/2022	23/03/2027
IDEAL BUSINESS TRADING	138/MM/SG/DCMFM du 24/03/2022	23/03/2027
SOCIETE BUSINESS INSPECTION GROUP(BIG)	119/MM/SG/DCMFM du 18/03/2022	17/03/2027
SOCIETET SEPT MANARAT SARL	118/MM/SG/DCMFM du 18/03/2022	17/03/2027
ETABLISSEMENT ABDOU MOUSSA ET FILS	117/MM/SG/DCMFM du 17/03/2022	16/03/2027
ENTREPRISE AHMED IBRAHIM	116/MM/SG/DCMFM du 17/03/2022	16/03/2027
SOCIETE ARAHAMANE SARL	110/MM/SG/DCMFM du 16/03/2022	15/03/2027
SOCIETE D'EXPLOITATION MINIERE ET DE SERVICE DE L'AIR (SEMSA)	104/MM/SG/DCMFM du 10/03/2022	09/03/2027
SOCIETE DE COMMERCE ET TRAVAUX PUBLICS (CTP SARLU)	102/MM/SG/DCMFM du 09/03/2022	08/03/2027
SOCIETE TEWET EXPLOITATION MINIERE D'OR SARL	101/MM/SG/DCMFM du 09/03/2022	08/03/2027
SOCIETE 3M TRADING	100/MM/SG/DCMFM du 08/03/2022	07/03/2027
SOCIETE DEYEL SARL	98/MM/SG/DCMFM du 08/03/2022	07/03/2027
SOCIETE EMZEGAR-MINING	90/MM/SG/DCMFM du 02/03/2022	01/03/2027
SOCIETE EMZEGAR-MINING	89/MM/SG/DCMFM du 02/03/2022	01/03/2027
SOCIETE AIR IMPORTEX	65/MM/SG/DCMFM du 10/02/2022	09/02/2027
SOCIETE AIR IMPORTEX	64/MM/SG/DCMFM du 10/02/2022	09/02/2027
SOCIETE AIR IMPORTEX	63/MM/SG/DCMFM du 10/02/2022	09/02/2027
ETABLISSEMENTS SIDI AMAR ET FILS	61/MM/SG/DCMFM du 08/02/2022	07/02/2027
SOCIETE D'ORPAILLAGE DE BATIMENT TRAVAUX PUBLICS ET DE LOCATION (OBTLP)	38/MM/SG/DCMFM du 21/01/2022	20/01/2027
SOCIETE D'ORPAILLAGE DE BATIMENT TRAVAUX PUBLICS ET DE LOCATION (OBTLP)	37/MM/SG/DCMFM du 21/01/2022	20/01/2027
SOCIETE WATERENE AGHALI (SWA)SARLU	22/MM/SG/DCMFM du 17/01/2022	16/01/2027



TITULAIRES DE AEMSM AGADEZ		
TITULAIRE	ARRETE	EXPIRATION
SONEXA SARL	19/MM/SG/DCMFM du 14/01/2022	13/01/2027
SOCIETE NARE ET FRERES	14/MM/SG/DCMFM du 13/01/2022	12/01/2027
SOCIETE 3M TRADING	10/MM/SG/DCMFM du 06/01/2022	05/01/2027
ENTREPRISE MOHAMED ADAM	08/MM/SG/DCMFM du 05/01/2022	04/01/2027

TITULAIRE DE AEMSM TILLABERY		
TITULAIRE	ARRETE	EXPIRATION
SOCIETE YARGA AMIDOU	188/MM/DGMC/DEMPEC du 30/11/2018	29/11/2023
Entreprise Amadou Mounkaila	176/MM/DGMC/DEMPEC du 06/11/2018	05/11/2023
Groupement d'Interet Economique GOMNI	173/MM/DGMC/DEMPEC du 31/10/2018	30/10/2023
Société ANGEL SARL	171/MM/DGMC/DEMPEC du 26/10/2018	25/10/2023
Société PLANETE D'AFRIQUE	140/MM/DGMC/DEMPEC du 15/08/2018	14/08/2023
Société SOLAVI	132/MM/DGMC/DEMPEC du 08/08/2018	07/08/2023
Entreprise ABDOULAHY ABARCHI	129/MM/DGMC/DEMPEC du 02/08/2018	01/08/2023
Société NIGER MINING COMPAGNY (MNC)	127/MM/DGMC/DEMPEC du 01/07/2018	30/06/2023
SOCIETE YARGA AMIDOU	126/MM/DGMC/DEMPEC du 30/07/2018	29/07/2023
Socété d'Exploitation Minière Raw Land	093/MM/DGMC/DEMPEC du 11/05/2018	10/05/2023
Socété d'Exploitation Minière Raw Land	089/MM/DGMC/DEMPEC du 19/05/2018	18/05/2023
Société Niger OR	087/MM/DGMC/DEMPEC du 07/05/2018	06/05/2023
Société A&A Mining	077/MM/DGMC/DEMPEC du 10/04/2018	09/04/2023
Entreprise Adamou Made Hamidou	073/MM/DGMC/DEMPEC du 04/04/2018	03/04/2023
Société ALAA SARL	071/MM/DGMC/DEMPEC du 30/03/2018	29/03/2023
SOCIETE YARGA AMIDOU	070/MM/DGMC/DEMPEC du 30/03/2018	29/03/2023
SOCIETE YARGA AMIDOU	069/MM/DGMC/DEMPEC du 30/03/2018	29/03/2023
SOCIETE SHUMA MINING SARL	060/MM/DGMC/DEMPEC du 30/03/2018	29/03/2023
SOCIETE SHUMA MINING SARL	059/MM/DGMC/DEMPEC du 20/03/2018	19/03/2023
SOCIETE DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION MINIERE(SOREMI)	058/MM/DGMC/DEMPEC du 20/03/2018	19/03/2023
SOCIETE DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION MINIERE(SOREMI)	057/MM/DGMC/DEMPEC du 20/03/2018	19/03/2023
SOCIETE DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION MINIERE(SOREMI)	054/MM/DGMC/DEMPEC du 20/03/2018	19/03/2023
SOCIETE D'EXPLOITATION MINIERE(SEMI)	052/MM/DGMC/DEMPEC du 14/03/2018	13/03/2023
SOCIETE DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION MINIERE(SOREMI)	056/MM/DGMC/DEMPEC du 20/03/2018	19/03/2023
SOCIETE DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION MINIERE(SOREMI)	055/MM/DGMC/DEMPEC du 20/03/2018	19/03/2023
ETABLISSEMENT BONKANEY	050/MM/DGMC/DEMPEC du 14/03/2018	13/03/2023
SOCIETE ALAA-ADAM	045/MM/DGMC/DEMPEC du 05/03/2018	04/03/2023
ENTREPRISE ADIFOR	044/MM/DGMC/DEMPEC du 27/02/2018	26/02/2023
ENTREPRISE ADIFOR	043/MM/DGMC/DEMPEC du 27/02/2018	26/02/2023
ENTREPRISE ADIFOR	042/MM/DGMC/DEMPEC du 27/02/2018	26/02/2023
SOCIETE IMMOBILIERE ET DE GESTION D'OPERATIONS DES INTERMEDIAIRES	035/MM/DGMC/DEMPEC du 13/02/2018	13/02/2023
ENTREPRISE ADIFOR	031/MM/DGMC/DEMPEC du 01/02/2018	31/01/2023
SOCIETE D'EXPLOITATION MINIERE(SEMI)	030/MM/DGMC/DEMPEC du 31/01/2018	30/01/2023
SOCIETE DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION MINIERE(SOREMI)	029/MM/DGMC/DEMPEC du 31/01/2018	30/01/2023
SOCIETE D'EXPLOITATION MINIERE	226/MM/DGMC/DEMPEC du 07/11/2019	06/11/2024
SOCIETE D'EXPLOITATION MINIERES SERMINE	174/MM/DGMC/DEMPEC du 12/09/2019	11/09/2024
SOCIETE SANYI INTERNATIONAL SARL	170/MM/DGMC/DEMPEC du 05/09/2019	04/09/2024
SOCIETE PANAFRICAINNE POUR L'INVESTISSEMENT AU NIGER	153/MM/DGMC/DEMPEC du 02/08/2019	01/08/2024
SOCIETE PANAFRICAINNE POUR L'INVESTISSEMENT AU NIGER	152/MM/DGMC/DEMPEC du 02/08/2019	01/08/2024
SOCIETE PANAFRICAINNE POUR L'INVESTISSEMENT AU NIGER	151/MM/DGMC/DEMPEC du 02/08/2019	01/08/2024
ENTREPRISE ADIFOR	142/MM/DGMC/DEMPEC du 26/07/2019	25/07/2024
SOCIETE PROTEA INTERNATIONAL MINING CO.LTD	114/MM/DGMC/DEMPEC du 01/06/2019	31/05/2024
SOCIETE PROTEA INTERNATIONAL MINING CO.LTD	113/MM/DGMC/DEMPEC du 01/06/2019	31/05/2024
SOCIETE PROTEA INTERNATIONAL MINING CO.LTD	112/MM/DGMC/DEMPEC du 01/06/2019	31/05/2024

TITULAIRE DE AEMSM TILLABERY		
TITULAIRE	ARRETE	EXPIRATION
SOCIETE PROTEA INTERNATIONAL MINING CO.LTD	111/MM/DGMC/DEMPEC du 01/06/2019	31/05/2024
SOCIETE PROTEA INTERNATIONAL MINING CO.LTD	110/MM/DGMC/DEMPEC du 01/06/2019	31/05/2024
SOCIETE MARHABA GOLD A.A	081/MM/DGMC/DEMPEC du 02/05/2019	01/05/2024
GROUPEMENT DOGONEY	068/MM/DGMC/DEMPEC du 12/04/2019	11/04/2024
SOCIETE ACTUALIS GROUP AG SARL	062/MM/DGMC/DEMPEC du 03/04/2019	02/04/2024
ENTREPRISE ADIFOR	050/MM/DGMC/DEMPEC du 27/03/2019	26/03/2024
GROUPEMENT WAFKAY	041/MM/DGMC/DEMPEC du 21/02/2019	20/02/2024
ENTREPRISE ADIFOR	012/MM/DGMC/DEMPEC du 24/01/2019	25/06/2021
SOCIETE AMERICAN INTERNATIONAL MINING GROUP	369 /MM/SG/DGMC/DEMPEC du 31/12/2020	30/12/2025
SOCIETE HUGGUO SARL	356/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 14/12/2020	13/12/2025
SOCIETE SORAI ISSA SARLU	351/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 7/12/2020	06/12/2025
SOCIETE SOFOBIS PETROLEUM ET MINES NIGER	346/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 25/11/2020	24/11/2025
SOCIETE METALLUM	342/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 18/11/2020	17/11/2025
SOCIETE KANA MARKET SARL	334/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 17/11/2020	16/11/2025
SOCIETE PACIFIC TRADING COMPANY (PATROCO SARL)	333/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 17/11/2020	16/11/2025
SOCIETE DES MINES DE LA REGION D'AGADEZ (MINRA) SARL,	317/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 11/11/2020	10/11/2025
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE TRANSPORT D'ENGINEERING CITEC SA	307/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 3/11/2020	02/11/2025
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE TRANSPORT D'ENGINEERING CITEC SA	306/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 2/11/2020	01/11/2025
SOCIETE HAMADOU ET FILS SARLU	302/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 28/10/2020	27/10/2025
SOCIETE LAWSEY MINING NIGER SARL	294/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 23/10/2020	22/10/2025
SOCIETE KHABO MINING NIGER SARL	293/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 23/10/2020	22/10/2025
ETABLISSEMENT ABDOULAYE HALIDOU SADOU	287/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 23/10/2020	22/10/2025
ENTREPRISE ALI SALOU	286/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 22/10/2020	21/10/2025
ENTREPRISE SOTRASIM	271/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 15/10/2020	14/10/2025
SOCIETE AMERICAN INTERNATIONAL MINING GROUP	267/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 14/10/2020	13/10/2025
SOCIETE YALG-OR	266/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 14/10/2020	13/10/2025
WK MINING SARLU	259/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 8/10/2020	07/10/2025
WK MINING SARLU	258/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 8/10/2020	07/10/2025
SOCIETE KHABO MINING NIGER SARL	239/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 24/09/2020	23/09/2025
SOCIETE JIAQIANG MINES CO LTD	207/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 11/08/2020	13/08/2025
KHALIF SERVICE SARLU	202/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 29/07/2020	13/08/2025
KHALIF SERVICE SARLU	201/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 29/07/2020	10/08/2025
SOCIETE MARGUI SOUVERAIN SARLU	181/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 10/07/2020	28/07/2025
SOCIETE ALEPH ENERGY SARL	173/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 30/06/2020	09/07/2025
TENERT MINING SARL (après transfert de EMZEGAR-MINING )	172/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 30/06/2020	07/07/2025
SOCIETE GROUPE PLANETE D'AFRIQUE	156/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 16/07/2020	29/06/2025
SOCIETE GROUPE PLANETE D'AFRIQUE	155/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 16/07/2020	02/07/2023
SOCIETE JIAQIANG MINES CO LTD	131/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 15/07/2020	15/07/2025
SOCIETE JIAQIANG MINES CO LTD	130/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 15/05/2020	15/07/2025
SOCIETE BOBATI MINES SARL	129/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 15/05/2020	14/07/2025
SOCIETE NIGER XIN YANSEN MINING	108/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 29/04/2020	14/05/2025
SOCIETE MASS KELLI SARL	107/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 28/04/2020	14/05/2025
SOCIETE SAHARA MINING AND ENERGY COMPAGY (SEC)SARL	97/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 14/04/2020	28/04/2025
SOCIETE PROTEA INTERNATIONAL MINING CO LTD	71/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 11/03/2020	13/04/2025
SOCIETE PROTEA INTERNATIONAL MINING CO LTD	70/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 11/03/2020	13/04/2025
SOCIETE PROTEA INTERNATIONAL MINING CO LTD	69/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 11/03/2020	10/03/2025
SOCIETE PROTEA INTERNATIONAL MINING CO LTD	68/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 11/03/2020	10/03/2025
SOCIETE DINGOABA SA	56/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 25/02/2020	10/03/2025
SOCIETE DES MINES D'AFRIQUE SARLU (SOMAF)	54/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 18/02/2020	10/03/2025
SOCIETE DES MINES DE LA REGION D'AGADEZ(MINRA)SARLU	53/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 18/02/2020	24/02/2025
OR COM (S,O,C,) NIAMEY	52/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 18/02/2020	17/02/2025
ILLAH,COM (SIC)NIAMEY	51/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 18/02/2020	17/02/2025
COMPAGNIE MINIERE ET DE RECHERCHE AU NIGER (COMEREN)	31/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 03/02/2020	13/02/2025
COMPAGNIE MINIERE ET DE RECHERCHE AU NIGER (COMEREN)	34/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 07/02/2020	13/02/2025
SOCIETE NIGER BASSIN MINIG AND MINERALS SARL	30/MM/SG/DGMC/DEMPEC du 03/01/2020	25/06/2021



TITULAIRE DE AEMSM TILLABERY		
TITULAIRE	ARRETE	EXPIRATION
SOCIETE SAHEL MINING SARL	268/MM/SG/DCMFM du 09/12/2021	08/12/2026
SOCIETE CENTRAL GLOBAL ACCES INTERNATIONALNIGER "AFRIGOLD MINING COMPANY"	245/MM/SG/DCMFM du 15/11/2021	01/12/2026
SOCIETE CENTRAL GLOBAL ACCES INTERNATIONALNIGER "AFRIGOLD MINING COMPANY"	244/MM/SG/DCMFM du 15/11/2021	01/12/2026
SOCIETE HAMADOU ET FILS	237/MM/SG/DCMFM du 11/11/2021	14/11/2026
SOCIETE DE MINIERE ET COMMERCIALE SOMIC SARL	157/MM/DGMC/DEMPEC du 06/08/2021	11/08/2026
COMPAGNY MINIERE ET DE RECHERCHE AU NIGER(COMEREN)	152/MM/DGMC/DEMPEC du 25/06/2021	05/08/2026
COMPAGNY MINIERE ET DE RECHERCHE AU NIGER(COMEREN)	151/MM/DGMC/DEMPEC du 25/06/2021	05/08/2026
ENTREPRISE ADIFOR	150/MM/DGMC/DEMPEC du 25/06/2021	25/06/2021
SOCIETE BETON+NIGER SARL	148/MM/DGMC/DEMPEC du 14/06/2021	25/06/2021
ENTREPRISE SEIDOU MOREY	31/MM//SG/DGMC/DEMPEC du 27/01/2021	09/02/2026
SOCIETE ARTISANALE D'EXPLOITATION MINIERE DE L'OR (SAEMO) SARL	28/MM//SG/DGMC/DEMPEC du 22/01/2021	02/02/2026
SOCIETE AKALAWS MINING SARL	19/MM//SG/DGMC/DEMPEC du 20/01/2021	26/01/2026
ENTREPRISE BEIDA SADOU	02/MM//SG/DGMC/DEMPEC du 05/01/2021	14/01/2026
ETABLISSEMENT ABDOUL NASSER OUMAROU	01/MM//SG/DGMC/DEMPEC du 05/01/2021	14/01/2026
BASA SURPLUS SARL	199/MM/SG/DCMFM du 27/05/2022	04/01/2026
GOLDEN TOTAL SARL	174/MM/SG/DCMFM du 02/05/2022	16/05/2027
GOLDEN TOTAL SARL	173/MM/SG/DCMFM du 02/05/2022	05/01/2027
ALBARKA AFRIQUE	171/MM/SG/DCMFM du 02/05/2022	01/05/2027
ENTREPRISE BULKASSOUM YOUNOUS ALI	146/MM/SG/DCMFM du 11/04/2022	19/04/2027
SOCIETE DEYEL SARL	98/MM/SG/DCMFM du 08/03/2022	08/03/2027
GOLD MINING AND TRADING	77/MM/SG/DCMFM du 21/02/2022	01/03/2027
SOCIETE SONG TABA SARLU	72/MM/SG/DCMFM du 15/02/2022	01/03/2027
SOCIETE SAHARA GOLD FIELD SAU	34/MM/SG/DCMFM du 20/01/2022	20/01/2027



### Annexe 3 : Agenda de Mission

Réf	Date	Nom et Prénom	Commentaires
<b>Ministère des Mines, Niamey : Collecte de données, Entretiens</b>			
1	27/07/22	Hama Abdou, SG MM Mamane Kache, DCM/FM Abdou Ousseini, DMC Mahamadou Gabey, DEM/EC	Réunion : (i) Prise de contact, objectifs de la mission, demande de textes et de statistiques, entretien sur les EMAPE, (ii) Octroi des autorisations, Registre, engagements des opérateurs, conventions, suivi-contrôle, procédures, EIES, PGS, réhabilitation de sites, (iv) Atouts et contraintes liés aux EMAPE, recommandations
<b>Région d'Agadez - Visite de sites Amzegueur, Tazizilat, Fasso, Tabelot, CT Agadez, CT Arlit, entretiens</b>			
2	09/08/22	Ibro Abass, DRM Agadez sortant Mali Batouré, DDM Bilma M. Sani DRM entrant	Réunion : (i) Prise de contact, objectifs de la mission, demande de textes et de statistiques, entretien sur les EMAPE, (ii) Octroi des autorisations, Registre, engagements des opérateurs, conventions, suivi-contrôle, procédures, EIES, PGS, réhabilitation de sites, (iv) Atouts et contraintes liés aux EMAPE, recommandations
3	10/08/22	Mamane Sani, DT Tenert Sarl Orpailleurs de Tazizilat et Fasso Conducteur de pelle hydraulique de Amzegez Mining	Visite de ESM de TCHYANNO Gold Corp à Tabelot Coord Adindan UTM32 E 489 916, N 1 944 314, El 880 m Visite des installations de Tenert sarl, ESM et CT à Amzegueur Coord Adindan UTM32 E 558 752, N 1 928 533, El 911,57 m Visite de deux ESM de Amzegez Mining à Amzegueur
4	11/08/22	M. Youssouf Salifou, Direction régionale des impôts Agadez	Déclarations fiscales des orpailleurs, liste minière, recouvrement au niveau de la recette d'Agadez, recommandations
5	11/08/22	M. Attahir Adam, SG Gouvernorat Agadez	Redevances minières et retombées des exploitations au niveau des CT, migrants, paix sociale, gestion par les maires des recettes minières, capacité d'absorption des CT, recommandations
6	11/08/22	M. Ibro Abass, DRM Agadez M. Mali Batouré, DDM Bilma Visite du CT de Agadez	Visite du CT d'Agadez, visite de Jixin Int. Trading Coord E 391 211, N 1 867 556 El 735 m, visite de Tajarjanat (fermé), visite lixiviation au cyanure, collecte de données, le centre était très peu actif, chargement de bassins de lixiviation trouvés et une reprise de résidus de traitement des orpailleurs par Jixin Int. Trading
7	12/08/22	M. Abdou Harouna, Directeur Régional des Impôts	Gestion fiscale des EMAPE, M. Mahamadou Djibrilla point focal de ITIE au niveau Central. Suit les revenus en provenance des EMAPE
8	12/08/22	M. Hamidou Ali ROTAB, Aïchatou Anicet JFL, Harouna Kanta Ibrahim AJND, Issoufou Ali scout	Représentant OSC, réunion focus group Sur la transparence, la redevabilité, l'environnement et les redevances minières, recommandations



Réf	Date	Nom et Prénom	Commentaires
9	13/08/22	M. Bassirou M. Babalé, DDM Arlit M. Sani Ali, DD E/ENR M. Elhadj Ali, M. Ahmet Saleh, traitement et négoce, Mme Ramatou Ahmed, négoce Ag	Visite du garage Abdoukadri : Concassage, battage, vente des rejets. Visite d'une halle de broyage et d'une halle de production de copeaux de zinc. Visite du Garage de Dieudonné : Lavage par sluice, Aire de lixiviation de M. Ahmet Ali (CIL), Aire de traitement des copeaux de zinc et fusion de l'or, entretiens
10		MM. Adagou Mohamed, Ibrahim Alambo, Comité de Gestion	Comité de Gestion sites d'orpaillage et CT.
<b>Région de Tillabéry, Réunions et Entretiens</b>			
11	06/09/22	M. Salah Seydou SG SYNAMIN	Passé toutes les contraintes en revue, octroi des autorisations, superficies, suivi-contrôle, rapports avec les élus locaux et les chefs coutumiers, sécurité, etc. Recommandations
12	09/09/22	M. Jariri M. Salissou, SG Gouvernorat de Tillabéry	Problème de sécurisation des sites. Sites occupés par les militants djihadistes
13	09/09/22	M. Moumouni Hassane, Maire de Torodi	Contraintes, Recommandations
14	09/09/22	M. Hama Mamoudou, Maire de Téra	Contraintes, Recommandations
15	09/09/22	Mme Adama Moussa, GF FAHAMEY, K. Rahinatou, REPPADD Adama Hamadou, GF FAHAMEY MM. Ibrahim Mamoudou, CODDAE Seïni Sadou, DRM Tillabéry, Hama Oumarou, CCAC Tillabéry Hama Saïdou, OSC Adamou Harouna, Orpailleur	Représentant OSC, réunion focus group Sur la transparence, la redevabilité, l'environnement et les redevances minières, recommandations
<b>Personnes Ressources</b>			
11		M. AbdouRazakou Moumouni, ancien Directeur SOPAMIN	Partage d'expérience, voyage d'étude sur les EMAPE au Burkina avec la coopération australienne, Suivi-contrôle des EMAPE avec SOPAMIN, Comptoir d'Achat, Titration de l'or
12		M. Massalabi Oumarou Expert IE au PRACC puis au Projet Gold	PAD projet GOLD Assistance Technique et Juridique EMAPE du PRACC Assistance Technique EMAPE avec sites pilotes
13		M. Hassane Salissou Ancien DR d'Agadez, ancien DEMPEC, ancien DGMC	Partage d'expérience, voyage d'étude sur les EMAPE au Burkina avec la coopération australienne (DGMC), contraintes et recommandations sur les EMAPE



Immeuble Ennour 6<sup>ème</sup> étage

Centre Urbain Nord

1082 Tunis - TUNISIA

Tel +216 27 596 595

Email [k.lourimi@enerTEAM.tn](mailto:k.lourimi@enerTEAM.tn)